

Cont@ct
n° 4 du 15 octobre 2014

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Que peut apporter la loi sur l'économie sociale et solidaire à nos associations UFOLEP ?

La version définitive de cette loi a été adoptée le 21 Juillet 2014 par le parlement. Les associations du territoire national représentent 80% des structures concernées par ce texte. Que pèsent nos 8194 associations UFOLEP dans ce dispositif et comment peuvent-elles y entrer ?

Sur les neuf titres que contient cette loi, trois concernent les associations : le titre 1^{er} définit le champ de l'ESS et la structuration des politiques qui le concernent, le titre 5 est relatif aux dispositifs d'accompagnement, le titre 6 reprend les dispositions relatives aux associations.

Afin de vérifier que nous sommes au cœur de ce dispositif il n'est pas inutile de rappeler les principes de base pour nous faire réfléchir à nos dysfonctionnements. Quels sont-ils ?

- Poursuivre un autre but que le partage des bénéfices ;
- Disposer d'une gouvernance démocratique ;
- Consacrer les bénéfices au développement de l'activité ;
- Disposer de réserves impartageables ;

Notre appartenance à l'ESS peut permettre à nos associations d'avoir accès aux fonds dédiés, et aux 20 millions d'Euros du fonds d'innovation sociale. La loi définit les modes partenariaux avec les pouvoirs publics et fixe le cadre des contributions de toute nature destinées à la réalisation d'une action justifiée dans l'intérêt général. Cette aide se fera avec le dispositif local d'accompagnement qui doit être un complément à l'animation et au soutien des réseaux dans lesquels nous nous inscrivons.

De quels dispositifs parlons-nous ?

- Le congé engagement : création d'un congé engagement pour l'exercice de responsabilités associatives bénévoles et sur les modalités d'accès des bénévoles à la validation des acquis et de l'expérience ;
- Reconnaissance des compétences des bénévoles : lorsque l'on réclame une VAE, le Conseil d'Administration de l'association pourra donner un avis au jury ;
- Engagement des jeunes : le fonds d'expérimentation jeunesse pourra favoriser l'engagement des jeunes de moins de 25 ans dans les initiatives qui visent l'intérêt général ;
- Formation des dirigeants : la loi prévoit que les organismes collecteurs de fonds de formation, pourront financer et organiser des formations vers les dirigeants bénévoles ;
- Le volontariat : la loi transforme le volontariat de service civique en volontariat associatif sans modifier le contenu. Une confusion reste possible et ne servira peut-être pas nos associations.

Sur le plan financier quels peuvent-être les conséquences ?

La loi redéfinit le but des subventions. Elles deviennent des contributions de toute nature destinées à la réalisation d'une action, d'un projet justifié par l'intérêt général. Cette définition relégitime l'aide des collectivités publiques qui pouvaient être mises en cause par le droit Européen. Elle permet une co-constuction avec les collectivités locales et incite les acteurs de terrain à se faire connaître et à répondre à des appels d'offre associant les citoyens sportifs à des décisions publiques.

Dans un autre domaine d'apport financier, elle élargit la possibilité de recevoir des libéralités et des dons, ce qui jusqu'alors était réservée aux associations reconnues d'utilité publique. Il faudra bien sûr que les lois fiscales évoluent car en l'état actuel, la ponction de l'administration fiscale est de 60 % ! De même un droit de possession et d'administration d'immeubles obtenus à titre gratuit est reconnu. La loi prévoit aussi la possibilité de créer des fonds de garantie des apports en fonds associatifs.

La loi donne la possibilité au gouvernement de simplifier les démarches des associations auprès des administrations. L'objectif est de contribuer à rendre plus attractif l'engagement associatif et de développer l'engagement de mécènes dans notre démarche.

Sommes-nous prêts à cette évolution ? Notre histoire, nos disparités locales semblent nous inciter à dire non. Pourtant la défense de nos convictions ne pourra se passer de la prise en compte des modifications de notre environnement institutionnel : si nous continuons à ignorer ces changements qui parfois remettent en cause notre vision du monde associatif, nous risquons de rester sur la touche et de perdre notre identité et nos affinités. Je n'ai pas la réponse, mais il nous faut poursuivre la réflexion affirmée au congrès du Grau-du-Roi et étendre le champ des expérimentations engagées dans notre réseau.

Alain BOUGEARD
Elu national

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

INFOS TROPHÉES EDF

TROPHEES DES ASSOCIATIONS

La Fondation EDF propose un appel à projets pour lutter contre l'exclusion ou la pauvreté, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les accompagner pour l'accès au logement, améliorer la situation de jeunes en situation de fragilité, de vulnérabilité ou de décrochage scolaire.

Voici le lien vers l'appel à projet :

<http://tropheesfondation.edf.com/decouvrir/precarite>

FLASH INFOS

Réunion du Comité Directeur des 09 et 10 octobre 2014

« Le Flash Infos donne un aperçu des questions abordées lors de la réunion du Comité Directeur. En aucun cas, il ne remplace le compte-rendu officiel approuvé à la réunion suivante puis diffusé à l'ensemble du réseau. Seul ce dernier comporte les décisions et positions officielles du Comité Directeur »

Le Comité Directeur de l'UFOLEP Nationale s'est réuni les 9 et 10 octobre à PARIS et a abordé les points suivants.

ADOPTION DES CR DES DERNIÈRES RÉUNIONS

ORGANISATION DU SERVICE

Non remplacement de 2 postes administratifs (retraite) au profit de postes de développement de la DTN
Mise à disposition de moyens humains supplémentaires par le Ministère des Sports. **Voir organigramme paru dans Cont@ct du 15 septembre**

QUESTIONS D'ACTUALITÉS

Climat de violence généralisé au niveau mondial.

Inquiétude au sujet de la composition de la Commission européenne teintée de conservatisme.

Départ de Ministres des sports qui soutenaient les actions de l'UFOLEP.

Nouveau Ministre des sports : Patrick KANNER et de Thierry BRAILLARD Secrétaire d'état qui souhaiterait regrouper les fédérations affinitaires.

Inquiétude à propos concernant le CNDS, sa diminution de son montant global et la politique nationale.

Questionnement sur la place du sport dans l'organisation territoriale : projet de disparition de la clause générale de compétence pour une compétence partagée concernant la culture, le sport, le tourisme auquel la Ligue souhaiterait ajouter la jeunesse et la vie associative. Interrogation sur la place des affinitaires au sein du CNOSF. Intérêt d'un rapprochement et d'une collaboration.

Envisager la constitution d'une plate-forme commune entre les fédérations affinitaires de défense des intérêts communs et un groupe de travail avec la Ligue sur la défense des intérêts communs : le volontariat, le sport affinitaire, ...

Espoir d'une subvention du Ministère de la Ville.

Démissions au sein de la CNSR et de la CN des Finances : envisager leur remplacement

COMPÉTITIONS NATIONALES 2013-2014

- 43 manifestations programmées et 4 annulations
 - 10 manifestations sans représentant
 - 11 bilans seulement sont remontés (besoin de ces bilans pour le suivi)
 - prendre des dispositions pour améliorer ce suivi
-

FINANCES

Site Innovance

- 81 comités ont déposé leurs comptes sur le site Innovance ; mise en alerte des comités qui ne répondent pas.

Statistiques en baisse :

- demande d'intégration des C3S et Ufopass,
- difficultés de saisie des C3S sur Affiligue,
- diverses propositions pour relever nos effectifs

Règlements en attente pour 341 000 € d'origine diverses

Répartition des aides au développement associatif et des bases de remboursement des bénévoles et des permanents

Propositions pour diminuer les coûts de réunion du CD

Possibilité d'investissements de fin d'année en fonction des finances

ETAT DES DOSSIERS PAR CHAMP DE DÉVELOPPEMENT :

Plan Marshall moto :

- situation critique de l'activité et de la CNS ; une situation qui peut exposer toute l'UFOLEP
- prévoir une réunion avec la Vie sportive

VTT : présentation d'un projet éducatif et d'un livret du jeune VTTiste avec collaboration des comités

Partenariat MGEN « pour faire du sport ensemble » à partir de novembre jusque juin prochain avant une extension à tout le territoire l'an prochain

Fiches plurisport envoyées aux comités : faciles d'utilisation, ludiques, ajouter des outils de communication pour faciliter la mise en œuvre

Application smartphone : le plurisport sur web et mobile pour favoriser les rencontres sportives auto-organisées, pour fédérer de nouveaux pratiquants, pour la multi-activité, ... prévoir un lancement à grande échelle donc une communication très importante

SPORT ET SOCIÉTÉ

- expérimentation SCIC : restitution de l'enquête le 30 octobre pour présentation en décembre
- participation au challenge Michelet

VIE FÉDÉRALE

- petite enfance
- secourisme
- partenariat ANCV, coupons sport, aides aux départs en vacances, ... déficit de communication, les comités se disent non informés du dispositif, pas de gestion de dossiers individuels par l'ANCV
- Playa tour : environ 13 000 participants, besoin de s'approprier le dispositif TIPO
- femmes et sport : restitution à Paris Descartes et projet de guide spécifique
- sport urbain à présenter au salon des maires
- dossier santé : réalisation d'une formation
- partenariats avec AZALEE 79, association d'infirmières et CNAV ; déclinaison d'ateliers avec PRIF Prévention Retraite Ile de France
- projet d'objectifs d'axes de travail sur la santé à présenter lors du CD de décembre
- exploitation des boîtes de médication sportive : recensement de l'utilisation de ces boîtes par les comités

FORMATION

- formation pour les nouveaux élus et nouveaux directeurs : tronc commun, modules spécifiques aux élus, aux directeurs départementaux,
- tronc commun pour les formateurs de toutes activités

PROCHAINES AG

- les 25-26 avril 2016 à Port Leucate au Centre VPT de la Ligue
- 5 candidatures pour le Congrès 2017 : présenter les dossiers au CD de décembre et validation après visite du site au CD de février

DÉBAT SUR LE SUIVI DES COMITES

- un débat qui se poursuivra aux inter-régionales
- suivi longitudinal : 121 comités sur 122 ont envoyé leur tableau de bord,
- analyse : production importante du national vers la base mais peu de rentabilité à la réception
- les écarts se creusent de plus en plus : les comités en difficulté ne peuvent pas « attraper » les propositions de développement qu'on leur envoie alors que les autres en profitent et continuent à se développer
- globalisation : porter un regard global sur le comité et non pas sur un regard sur ses actions
- individualisation : suivi individuel de chaque comité en difficulté
- Le Président évoque la situation du comité 75. Des dysfonctionnements ont été constatés dans la gestion de ce comité. Conformément à l'article 2 du RI, il est proposé au vote du CD de déclencher une procédure d'alerte. Vote à l'unanimité du CD.

RÉUNIONS INTER-RÉGIONALES

- contenus communs aux 5 inter-régions
 - actualités, intervention préparée par le président
 - bilan à mi-mandat du PND4 préparé par le groupe de suivi,
 - témoignage départemental et témoignage régional sur une action du PND4 réussite ou difficulté
 - ateliers sur le dispositif d'accompagnement

ASSURANCES

- problème de la post-garantie en 2015 : garanties arrêtées au 31 août mais une solution envisagée est à l'étude
 - maintien du tarif de la VTM pour 2015
 - appel à concurrence : le cahier des charges sera présenté aux inter-régionales
 - question sur numéro vert de l'APAPC : il n'est pas possible de dissocier chaque épreuve d'une manifestation c'est une couverture globale
-

REPRÉSENTATION AU CNEA

- à désigner au CD de décembre
 - importance de ce poste pour défendre les intérêts de notre fédération dans le champ du sport
-

CONVENTION AVEC LA FFM

- elle porte sur l'aménagement des circuits de moto cross pour la sécurité du public et des pilotes à partir de 2015

POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Concours photos UFOLEP

« Sport et Biodiversité »

A vous de jouer !



Rejoignez les nombreux participants de notre concours photos UFOLEP « Sport et Biodiversité » !

Avec pour thème le sport et la biodiversité, cette 3^{ème} édition vous invite à mettre en avant l'environnement dans lequel vous pratiquez vos activités physiques.

Envoyez vos réalisations par email aux adresses suivantes : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr et nvincent.laligue@ufolep.usep.fr ou en utilisant l'application Facebook "**Concours Facebook**" sur notre page officielle.

Cette année le concours photos UFOLEP souhaite mettre l'accent sur la diversité des êtres vivants et la richesse des écosystèmes.

Consciente de l'impact environnemental des activités sportives sur le milieu naturel, l'UFOLEP s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Biodiversité. Son engagement volontaire de 3 ans a été reconnu et récompensé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Maintenant c'est à vous de devenir acteur du développement durable et de représenter la biodiversité à travers vos photos !

Le jeu concours est ouvert à tous, y compris aux non-licenciés, jusqu'au 25 octobre 2014 (17h) avec de nombreux chèques cadeau à gagner !
(cf. règlement ci-dessous).

En Jeu n°13

Essayez le plurisport !

Si l'UFOLEP propose plus d'une centaine d'activités à ses adhérents, la plupart d'entre eux se limitent à une seule.

C'est pourquoi elle encourage aujourd'hui des pratiques loisirs caractérisées par la variété, en phase avec les aspirations de la société. Une démarche qui s'incarne dans le concept de «plurisport».



Retrouvez la revue intégralement en ligne ici : <http://enjeu-ufolep.laligue.org/brochure.asp?brochno=68>

Retrouvez l'UFOLEP sur les salons de l'automne !

du 25 au 27 novembre 2014



@ Paris Expo
Porte de Versailles

Rendez-vous sur le carré éducatif, stand **CE 24** !

du 27 au 30 novembre 2014

le salon européen de l'éducation
un événement de la Ligue de l'enseignement

le plus grand SALON PROFESSIONNEL DE L'ÉDUCATION

le plus grand SALON DE L'ORIENTATION DES JEUNES

Thème à l'honneur
Enseignement professionnel
Alternance - Apprentissage
facilitent l'emploi des jeunes !

DU JEUDI 27 AU DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2014
9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES
www.salon-education.com

ENTRÉE GRATUITE POUR TOUS

Partenaires : Mairie de Paris, casden, MAF, MGEN, île de France

Modifications du répertoire national



✚ Délégations départementales:

- Vaucluse : deleque@ufolep84.org
- Eure-et-Loir : 10 avenue de Bretagne 28300 MAINVILLIERS

Retrouvez les différents supports de communication à votre disposition !

Roll-up



Secourisme



Seniors

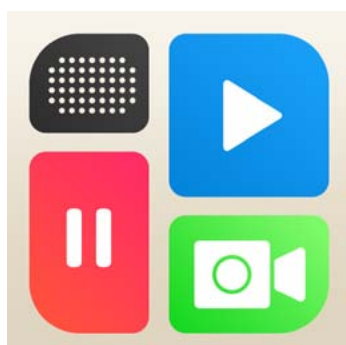
Bon de commande disponible [ici](#)

Kit signalétique



Bon de commande disponible [ici](#)

Clips video



Clip Identité UFOLEP
Clip Plurisport
Clip UFOMove Teaser

Pour toute demande de cd-rom merci de
contacter Noémie VINCENT
nvincent.laligue@ufolep-usep.fr

Le site internet se dote d'un trombinoscope !

Afin de présenter le comité directeur de la fédération et l'organisation de la nouvelle équipe nationale, un trombinoscope a été créé sur le site internet. Vous le trouverez en ligne [ici](#)

Le comité directeur



Le prochain CD de décembre sera l'occasion de compléter le trombinoscope par une photo en extérieure.

En attendant, vous avez la possibilité d'envoyer votre photo à Noémie VINCENT (nvincent.laligue@ufolep-usep.fr).

L'équipe nationale



POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

MODULE N°1

RECYCLAGE (OBLIGATOIRE) DES MONITEURS DE SECOURISME

Objectifs de formation

- Être capable d'encadrer les formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur

Publics visés

- Moniteurs PSC1, titulaires du BNMPS et PAE3

Éléments de contenus

- Le référentiel technique
- Le référentiel pédagogique
- Mise en situation des participants
- Évaluation des participants

Durée	Effectif	Lieu
1 journée	28 personnes maxi. (par session)	Salbris – Val de Marne - Toulouse

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Stéphane LALANNE : Instructeur de secourisme
 - Mauricette LEMAITRE : Instructrice de secourisme
 - Isabelle COLLAVET : Instructrice de secourisme
 - Laurence BRIEN : DTN Adjointe en charge du Pôle Formation

Coût du stage

- Droit d'inscription au stage de recyclage : **60 €** par personne
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation

Vous avez le choix entre 3 journées de formation aux dates suivantes :

- **17 octobre 2014** : CRJS Salbris (région Centre)
- **5 novembre 2014** : Val de Marne (94)
- **19 novembre 2014** : Toulouse (31)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcrecyclagemoniteursecourisme.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

MODULE N° 17

LEVÉE DE FONDS : REGLES - ENJEUX – OUTILS

(Cycle de 3 sessions - 1^{ère} session)

Objectifs de formation

- Être capable de lever des fonds publics et/ou privés du niveau local jusqu'au niveau international

Public visé

- Élus et professionnels des comités

Éléments de contenus

- Les principes de la levée de fonds
- La levée de fonds publics
- Les financements privés (entreprises – mécénat)
- Le mécénat de compétences

Durée	Effectif minimum et maximum		Lieu
2 journées	8	28	Paris (20 ^{ème})

Intervenants

- Tara DICKMAN : PRAXIS STUDIO
- Adil EL OUAHEDE : Chargé de projet national
- Laurence BRIEN : DTN Adjointe chargée de la formation

Coût du stage

- 100 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration à la charge de l'UFOLEP nationale

Correspondant de la formation + coordonnées mail

Laurence BRIEN : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

Dates de la formation - 2014

Les 23 et 24 Octobre 2014

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcflèveedefonds.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

MODULE N° 18

RESEAUX - PARTENAIRES – LOBBYING

(Cycle de 3 sessions - 2^{ème} session)

Objectifs de formation

- Être capable de développer/renforcer son réseau de partenaires
- Être capable de réaliser du lobbying

Public visé

- Élus et professionnels des comités

Éléments de contenus

- Les règles implicites du code du comportement
- Identifier ses objectifs à court et long terme – objectifs individuels et structurels
- De l'analyse de la situation à l'action : définir une stratégie
- S'appuyer sur un réseau et faire du lobbying : points communs et différences

Durée	Effectif minimum et maximum		Lieu
2 journées	8	28	Paris (20 ^{ème})

Intervenants

- Tara DICKMAN : PRAXIS STUDIO
- Adil EL OUAHEDE : Chargé de projet national
- Laurence BRIEN : DTN Adjointe chargée de la formation

Coût du stage

- 100 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration à la charge de l'UFOLEP nationale

Correspondant de la formation + coordonnées mail

Laurence BRIEN : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

Dates de la formation - 2014

Les 26 et 27 novembre 2014

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfreseauxpartenaireslobbying.html>

UFOLEP - PLAN DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

Nous vous communiquons **la dernière mise à jour** du tableau de synthèse des modules de formation auxquels nous vous proposons de participer.

Ces modules de formation sont ouverts à l'ensemble de notre réseau : élus, bénévoles, professionnels, animateurs, formateurs... Pour autant, et selon les thématiques proposées, certains publics sont ciblés.

Attention ! Les professionnels (intra UFOLEP ou hors UFOLEP) ont la possibilité de demander la prise en charge par leur employeur (droits d'inscription et déplacements), raison pour laquelle nous vous transmettons nos propositions le plus tôt possible pour vous permettre de vous organiser avec votre structure employeur.

Vous retrouverez les fiches de présentation et les liens (*au bas de la page de chaque module*) pour les formulaires d'inscription ou de pré-inscription en ligne sur le site internet de la fédération (Extranet / Formation / Formation Continue Fédérale / Documents / Plan de formation 2014).

<http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/FCF - Plan de formation 2014-sept2014.pdf>

Le maintien des sessions de formation dépend du nombre de participants inscrits, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre **inscription ou au plus tôt** et impérativement aux dates indiquées. Cela nous permettra d'organiser les formations dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous tout au long de l'année afin de vous informer de la mise en œuvre de chaque module de formation et des éventuelles sessions de formation complémentaires.

Nous vous rappelons que les professionnels salariés des Ligues ou des comités peuvent faire prendre en charge leur participation (coût pédagogique et/ou frais de déplacement) au titre du plan de formation de la structure employeur.

Surtout, n'hésitez pas à nous solliciter.

L'équipe de formation

PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE – 2014 (29/09/2014)

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
N° 1	Recyclages (obligatoires) des moniteurs PSC1 http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcrecyclagemoniteursecourisme.html	Moniteurs PSC1, titulaires du BNMP5/PAE3	17.10.2014	Salbris (Centre)	60 €	24/10/2014
			5.11.2014	Val-de-Marne (94)		
			19.11.2014	Toulouse (31)		
N° 17	Levée de fonds : règles, enjeux, outils (cycle de 3 sessions - 1 ^{ère} session) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcleveedefonds.html	Élus et professionnels de l'UFOLEP	23-24 octobre 2014	Paris	100 €	20/10/2014
N° 18	Lobbying, réseau et partenaires (cycle de 3 sessions - 2 ^{ème} session) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcreseauxpartenaireslobbying.html	Élus et professionnels de l'UFOLEP	26-27 novembre 2014	Paris	100 €	31/10/2014

Nos Réf. : GL/LB/ES/ 169-2014

☎ : 01 43 58 97 55 lbrien.laligue@ufolep-usep.fr
01 43 58 97 62 esyritis.laligue@ufolep-usep.fr
☎ : 01 43 58 97 74

**Aux Présidents - Délégués des comités
départementaux et régionaux UFOLEP
Aux CTS / ARD**

Paris, le 6 octobre 2014

Objet : Stages prévisionnels 2015

Cher(e)s collègue(s)

Nous vous demandons de bien vouloir indiquer dans le document Excel joint à ce courrier les stages prévisionnels 2015 (*année civile*) que vous comptez organiser sur votre territoire.

Vous voudrez bien nous retourner la fiche jointe avant le **31 octobre 2014**, afin de nous permettre d'engager les démarches suivantes :

- *Instruction des prévisions par la Commission et le Pôle National Formation (novembre 2014)*
- *Élaboration du budget 2015*
- *Examen par les membres du Comité Directeur national (décembre 2014)*
- *Signature des conventions régionales de formation janvier 2015*
- *Mise en ligne - information réseau - 1^{er} trimestre 2015*

Nous vous remercions par avance de bien vouloir instruire les trois onglets du document Excel joint à ce courrier que sont :

- Les Brevets Fédéraux (BF A et O) et stages Tronc Commun,
- Les capacités de formation et autres formations fédérales (dirigeants, tuteurs, et toute autre formation répondant à des besoins territoriaux),
- La formation professionnelle (CQP),

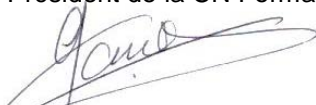
Les demandes de prévision sont transmises à l'ensemble des comités, mais nous vous invitons fortement à vous coordonner au sein du territoire régional et nous transmettre ainsi l'ensemble des prévisions de stage relatives au projet régional de formation.

Le pôle formation et les instances statutaires examineront attentivement toutes vos propositions et toutes vos remarques afin d'élaborer et signer les futures conventions et diffuser le plus rapidement possible la programmation des projets formation 2015.

Nous nous tenons à votre entière disposition. Vous pouvez nous contacter à tout moment (01.43.58.97.55. ou par mail lbrien.laligue@ufolep-usep.fr) pour de plus amples informations.

Nous vous souhaitons bonne réception de cet envoi et vous adressons nos salutations cordiales.

Georges LAVY
Vice-Président UFOLEP
Président de la CN Formation



Laurence BRIEN
DTN Adjointe
Pôle Formation



Copie : Pierre CHEVALIER

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire







BF1A spécifique - ACTIVITÉS CYCLISTES (VTT)
Du 21 au 23 novembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Activités cyclistes : VTT – BF1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 21 novembre (18h30) au 23 novembre (17h) 2014 à Sauméjan (47)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (<i>saison 2014/2015</i>) et avoir 16 ans minimum ✚ Avoir validé sa période probatoire et avoir passé le Tronc Commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur Activités cyclistes (VTT) ✚ Être capable d'organiser, d'animer, gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département.
Contenus de formation	<p><u>Durée : 16 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes, clé USB ✚ Documentation personnelle (règlement national UFOLEP VTT, cycloport, cyclo-cross) ✚ Livret de Formation pour ceux qui en possèdent un ✚ Tenue sportive : vélo (VTT si possible) + casque
Responsable administratif	Bertrand BEDIN
Responsable formation	Frédéric HOURDEBAIGT
Formateur	Jean-Paul DEVES - Frédéric HOURDEBAIGT
Coût par stagiaire	97 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Lot et Garonne 108 rue Fumadelles 47000 AGEN</p> <p>☎ 05 53 77 05 34 - Fax : 05 53 77 05 37</p> <p>✉ ufolep47@laligue-fol47.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>7 novembre 2014</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Fiche d'inscription (téléchargeable sur internet) ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Lot et Garonne»), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ Photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation ✚ Le dossier probatoire

BF1 O - Gymnastique artistique
Du 27 au 30 octobre et 30 novembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	BF1O complet - Gymnastique (GAF)
Dates et Lieu du stage	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Tronc Commun : lundi 27 octobre 2014, de 13h30 à 17h30, à La Rochette ✚ Spécifique Jugement : du 28 au 30 octobre 2014, de 10h à 17h, à La Rochette ✚ Révisions et examen : le 30 Novembre 2014, de 10h à 16h, à La Rochette (77) ✚ Validation pratique : lieu et horaires à déterminer
Public et Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Avoir une licence UFOLEP 2014/2015 et avoir + de 14 ans ✚ Avoir lu la brochure gymnastique ✚ Avoir validé sa période probatoire (stage de 20h dans son association)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être titulaire du BF1O : formation permettant de juger aux niveaux 6, 7 et 8 (BF1O complet) ou aux niveaux 7 et 8 (BF1O de base) ✚ Être capable de s'intégrer à une équipe de juges dans l'association
Contenus de formation	UC AS 4 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle + Clé USB ✚ Livret de formation pour ceux qui en possèdent un
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	DOQUOY Audrey
Formateurs	LETOURNEAU Rachel - KOTOWSKI Sabrina – DOQUOY Audrey
Coût par stagiaire	60 € (pas de restauration, pas d'hébergement)
Inscriptions	Date limite d'inscription : Jeu di 23 octobre 2014
Composition du dossier d'inscription	<p>➔ 1 fiche d'inscription à envoyer à :</p> <p> VAILLANT Audrey 1 rue des écureuils 77380 COMBS LA VILLE  06.22.34.39.91  audreyvaillant@hotmail.fr</p> <p>➔ 1 grande enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat</p>
Règlement	<p><u>Pas de règlement au moment de l'inscription. Une facture sera adressée directement à l'association.</u></p> <p>Dès réception de la facture, le règlement (chèque émanant de l'association libellé à l'ordre de « UFOLEP Seine-et-Marne ») sera à envoyer à :</p> <p> UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 LA ROCHETTE  01.64.87.12.62  ufolep.usep77@orange.fr</p>







BF 1 O - Gymnastique (masc. et fém.)
Les 8-15-22 novembre et 7 décembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Gymnastique (masc. et fém.) - BF1 O complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	8-15-22 novembre 2014 de 14h à 17h30 et le 7 décembre 2014 de 9h à 13h. FFSEP LILLE 2 - 9 rue de l'Université - 59790 RONCHIN
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (<i>saison 2014/2015</i>) (avoir 14 ans minimum) - ✚ Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir Juge niveau 6, 7 et 8 (connaissance de la brochure) ✚ Former son regard à l'évaluation d'une prestation ✚ Participer activement à l'équipe technique de son association
Contenus de formation	<p>Durée : 28 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de Formation ✚ Tenue sportive
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Christelle GUARINI
Formateur (s)	Marie DA SILVA – Saïd CHAIBDRAA – Laurie DELEPLACE
Coût par stagiaire	45 €
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Nord 16 place Cormontaigne 59000 LILLE</p> <p>☎ 03 20 00 17 30 ✉ crufa@laligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 6 novembre 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolep.org) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Nord»), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF2 O - Gymnastique artistique
Les 22-23-30 novembre et 20 décembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	BF2O complet - Gymnastique (GAF)
Dates et Lieu du stage	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Tronc commun : le 20 décembre 2014, 13h30 à 19h30, à Vaires-sur-Marne (77) ✚ Spécifique Jugement : le 22 Novembre, de 14h à 18h, et le 23 Novembre 2014, de 10h à 17h, à La Rochette (77) ✚ Révisions et examen : le 30 Novembre 2014, de 10h à 16h, à La Rochette (77)
Public et Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Avoir une licence UFOLEP 2014/2015 et avoir + de 16 ans ✚ Être titulaire du BF1O de base ou du BF1O complet ✚ Avoir jugé au moins une fois en compétition officielle au cours de la saison 2013/2014
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être titulaire du BF2O : formation permettant de juger aux niveaux 4, 5, 6, 7 et 8 (BF2O complet) ou aux niveaux 5, 6, 7 et 8 (BF2O de base) ✚ Être capable de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département
Contenus de formation	UC AS 4 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle + Clé USB ✚ Livret de formation pour ceux qui en possèdent un
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	DOQUOY Audrey
Formateurs	DIDIER Julia – DOQUOY Audrey
Coût par stagiaire	60 € (pas de restauration, pas d'hébergement)
Inscriptions	Date limite d'inscription : Mercredi 12 novembre 2014
Composition du dossier d'inscription	<p>➔ 1 fiche d'inscription à envoyer à :</p> <p> VAILLANT Audrey 1 rue des écureuils 77380 COMBS LA VILLE  06.22.34.39.91  audreyvaillant@hotmail.fr</p> <p>➔ 1 grande enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat</p>
Règlement	<p><u>Pas de règlement au moment de l'inscription. Une facture sera adressée directement à l'association.</u></p> <p>Dès réception de la facture, le règlement (chèque émanant de l'association libellé à l'ordre de « UFOLEP Seine-et-Marne ») sera à envoyer à :</p> <p> UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 LA ROCHETTE  01.64.87.12.62  ufolep.usep77@orange.fr</p>

BF 2 O - Gymnastique (masc. et fém.)
Les 8-15-22 novembre et le 7 décembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Gymnastique (masc. et fém.) - BF2 O complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	8-15-22 novembre 2014 de 14h à 17h30 et le 7 décembre 2014 de 9h à 13h FFSEP LILLE 2 - 9 rue de l'Université - 59790 RONCHIN
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (<i>saison 2014/2015</i>) (avoir 16 ans minimum) ✚ Être titulaire d'un O1 complète <u>ou</u> BF1O complet <u>et</u> de la PSC1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir Juge niveau 4, 5, 6, 7, et 8 (connaissance de la brochure) ✚ Être capable d'intervenir au sein d'une équipe de formation. ✚ Être capable de juger en compétition pour son association à son niveau de pratique
Contenus de formation	<p>Durée : 18 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de Formation ✚ Tenue sportive
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Christelle GUARINI
Formateur (s)	Audrey GRAS – Sébastien POTTIER
Coût par stagiaire	45 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Nord 16 place Cormontaigne 59000 LILLE</p> <p> 03 20 00 17 30  crufa@lique62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 6 novembre 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolep.org) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Nord»), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF2O option 3 - Gymnastique (masc. et fém.)
Les 8-15-22 novembre et le 7 décembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Gymnastique (masc. et fém.) - BF2 O option 3
Date(s) et Lieu(x) du stage	8-15-22 novembre 2014 de 14h à 17h30 et le 7 décembre 2014 de 9h à 13h FFSEP LILLE 2 - 9 rue de l'Université - 59790 RONCHIN
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) et avoir 18 ans minimum ✚ Être titulaire d'une O2 complète <u>ou</u> BF2O complet <u>et</u> de la PSC1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir Juge niveau 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 (connaissance de la brochure) ✚ Être capable concevoir et animer une séance de formation ✚ Être capable de prendre la fonction de responsable des juges sur une compétition sous la tutelle de la commission technique ✚ Être capable de proposer des actions liées au jugement
Contenus de formation	<p><u>Durée</u> : 10 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de Formation ✚ Tenue sportive
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Christelle GUARINI
Formatrice	Christelle GUARINI – Nadège HEUGHEBAERT
Coût par stagiaire	45 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Nord 16 place Cormontaigne 59000 LILLE</p> <p>☎ 03 20 00 17 30 ✉ crufa@lique62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 6 novembre 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolep.org) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Nord»), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF2 O option 3 - Gymnastique artistique
Les 23 novembre et 13 décembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	BF2O option 3 - Gymnastique (GAF)
Dates et Lieu du stage	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Le dimanche 23 Novembre 2014, de 9h30 à 17h, à La Rochette (77) ✚ Le samedi 13 Décembre 2014, de 13h30 à 18h, à La Rochette (77)
Public et Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Avoir une licence UFOLEP 2014/2015 et avoir + de 16 ans ✚ Être titulaire du BF2O de base ou du BF2O complet ✚ Avoir jugé au moins une fois en compétition officielle au cours de la saison 2013/2014
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être titulaire du BF2O option 3 : formation permettant de juger aux niveaux 1, 2 et 3 (BF2O option 3 complet) ou au niveau 3 (BF2O option 3 de base) ✚ Être capable de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département
Contenus de formation	UC AS 4 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle + Clé USB ✚ Livret de formation pour ceux qui en possèdent un
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	DOQUOY Audrey
Formateurs	DOQUOY Audrey
Coût par stagiaire	50 € (pas de restauration, pas d'hébergement)
Inscriptions	Date limite d'inscription : Mercredi 14 novembre 2014
Composition du dossier d'inscription	<p>➔ 1 fiche d'inscription à envoyer à :</p> <p>✉ VAILLANT Audrey 1 rue des écureuils 77380 COMBS LA VILLE 06.22.34.39.91 audreyvaillant@hotmail.fr</p> <p>➔ 1 grande enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat</p>
Règlement	<p><u>Pas de règlement au moment de l'inscription. Une facture sera adressée directement à l'association.</u></p> <p>Dès réception de la facture, le règlement (chèque émanant de l'association libellé à l'ordre de « UFOLEP Seine-et-Marne ») sera à envoyer à :</p> <p>✉ UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 LA ROCHETTE 01.64.87.12.62 ufolep.usep77@orange.fr</p>

**BF 1 A spécifique – Marche nordique
Les 29 et 30 novembre 2014**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique – BF1A spécifique
Date et lieu du stage	Les 29 et 30 novembre 2014 à Beauvais (60)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être licencié UFOLEP (saison 2014/2015) et avoir 18 ans minimum ✚ Avoir validé la Période probatoire et avoir le Tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur Marche nordique 1^{er} degré - EC d'identifier et mettre en œuvre des actions motrices de base - EC d'identifier des techniques sportives à différents niveaux de pratique - EC de mettre en œuvre des situations d'apprentissage évolutives pour le développer des actions motrices de base. - EC de concevoir, animer et évaluer des séquences d'apprentissage - EC d'identifier et appliquer des textes réglementaires généraux et spécifiques, liés à la pratique sportive - EC d'identifier et prévenir les risques liés à l'activité - EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers sur le lieu et autour du lieu de pratique - EC de prendre en compte des incidences physiologiques et biologiques relatives aux activités - EC d'identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et aux matériels - EC d'agir en fonction des contraintes qui en découlent - EC de prendre en compte la protection du milieu
Contenus de formation	<p>Durée : 16 heures de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Technique et Pédagogie - Législation ✚ Sécurité de la pratique - Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes et documentation personnelle ✚ Livret de formation et Tenue de sport
Responsable administratif	Olivier VIVIES
Responsable formation	Olivier VIVIES
Formateurs	Claudie AZERONDE – Brigitte GENSSE
Coût par stagiaire	75 € (avec restauration)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Picardie 51 rue de Sully 80000 AMIENS</p> <p>☎ 03 22 52 49 16 – 06 88 68 14 57</p> <p>✉ ufolep.usep.picardie@free.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 24 novembre 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Picardie »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015

BF1 A spécifique - Marche nordique Les 25 et 26 octobre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique - BF1 A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 25 et 26 octobre 2014 au Centre Oxygénation Bayard à Gap (05)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) et avoir 18 ans minimum  Avoir validé sa période probatoire  Avoir participé à un Tronc commun BF1
Pré requis technique	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'évoluer avec aisance sur un parcours d'au moins 6 km  Être capable de réaliser des exercices de base, adaptés à l'apprentissage de l'activité  Être capable de suivre un itinéraire balisé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Devenir animateur marche nordique  Être capable d'organiser, d'animer, gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département.
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes et documentation personnelle  Tenue de sport et livret de formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Denis FABRE
Formateur (s)	Charles-Baptiste AGOSTINI
Coût par stagiaire	160 € avec hébergement
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60</p> <p> ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 19 octobre 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolepaca.fr)  1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> », et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation

BF1A spécifique - Sarbacane
Les 15 et 16 novembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sarbacane - BF1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 15 et 16 novembre 2014 à Sainte-Tulle (04)
Pré requis techniques	Être capable de pratiquer la sarbacane en toute sécurité - Connaître les différentes disciplines de tir - Être désireux de s'impliquer dans l'animation
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié(e) UFOLEP (<i>saison 2014/2015</i>) et avoir 18 ans minimum ✚ Avoir validé sa période probatoire ✚ Avoir participé à un Tronc Commun BF1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur Sarbacane 1^{er} degré et promouvoir son développement ✚ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association ✚ Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale
Contenus de formation	<p><u>Durée : 16 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Livret de Formation (si vous en avez un) ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Matériel de tir personnel
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Alain GAUDEFROY
Formateur	André BAGNOL
Coût par stagiaire	135 € avec hébergement
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP PACA Valérie ALIX 192 Horace Bertin 13005 MARSEILLE</p> <p>☎ 04 91 42 28 60 ✉ ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>30 octobre 2014</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolepaca.fr) ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> », qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015 (et du livret de formation)

TRONC COMMUN BF1^{er} degré
Le 8 novembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun BF 1^{er} degré
Date et lieu du stage	Le samedi 8 novembre 2014 au CRJS de Salbris (41)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015)  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	<p style="text-align: center;">TRONC COMMUN DES BREVETS FEDERAUX 1^{er} DEGRE</p> <p style="text-align: center;">Le Tronc Commun n'est qu'une partie des autres formations, faire le Tronc Commun seul n'apporte aucune qualification.</p>
Contenus de formation	<p>Vie associative et sportive Plan de formation Animation pédagogique Règlementation et sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue sportive
Responsable administratif	Benoit BEAUR
Responsable formation	Benoit BEAUR
Formatrice	Mauricette LE MAITRE
Coût par stagiaire	20 € (sans hébergement, déjeuner du midi inclus)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p> 03 38 54 02 00</p> <p> ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 24 octobre 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet ufolepcentre.free.fr)  1 photo obligatoire  1 chèque du montant de la formation (ordre « <i>UFOLEP Centre</i> »)  photocopie de la licence 2014-2015  1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat si pas d'adresse mail

TRONC COMMUN BF1^{er} degré
Le 15 novembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun BF 1^{er} degré
Date et lieu du stage	Le samedi 15 novembre 2014 à Châteauroux (36)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015)  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	<p style="text-align: center;">TRONC COMMUN DES BREVETS FEDERAUX 1^{er} DEGRE</p> <p style="text-align: center;">Le Tronc Commun n'est qu'une partie des autres formations, faire le Tronc Commun seul n'apporte aucune qualification.</p>
Contenus de formation	<p>Vie associative et sportive Plan de formation Animation pédagogique Règlementation et sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue sportive
Responsable administratif	Benoit BEAUR
Responsable formation	Benoit BEAUR
Formateurs	Marie BATARD – Jean-Claude BESNARD
Coût par stagiaire	10 € (prévoir le pique-nique)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p> 03 38 54 02 00</p> <p> ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 7 novembre 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet ufolepcentre.free.fr)  1 photo obligatoire  1 chèque du montant de la formation (ordre « <i>UFOLEP Centre</i> »)  photocopie de la licence 2014-2015  1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat si pas d'adresse mail

TRONC COMMUN BF 1^{er} degré
Le 22 novembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun BF 1^{er} degré
Date et lieu du stage	Le samedi 22 novembre 2014 (9h/18h30) à Bourges (18)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015)  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	<p style="text-align: center;">TRONC COMMUN DES BREVETS FEDERAUX 1^{er} DEGRE</p> <p style="text-align: center;">Le Tronc Commun n'est qu'une partie des autres formations, faire le Tronc Commun seul n'apporte aucune qualification.</p>
Contenus de formation	<p>Vie associative et sportive Plan de formation Animation pédagogique Règlementation et sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue sportive
Responsable administratif	Benoit BEAUR
Responsable formation	Benoit BEAUR
Formateur	Jacky ROBICHON
Coût par stagiaire	20 € (déjeuner du midi inclus)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p> 03 38 54 02 00</p> <p> ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 13 novembre 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet ufolepcentre.free.fr)  1 photo obligatoire  1 chèque du montant de la formation (ordre « <i>UFOLEP Centre</i> »)  photocopie de la licence 2014-2015  1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat si pas d'adresse mail

TRONC COMMUN (pour BF1)
Le 22 novembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le 22 novembre 2014 au CRAF de Liévin (62)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015)  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région.
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	André COUPLLET
Formateurs	André COUPLLET – Éric HUCQ – Thérèse LE GOFF
Coût par stagiaire	20 €
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Nord-Pas-de-Calais Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>17 novembre 2014</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP 59/62 »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF1A - TIR À L'ARC
Du 28 au 30 novembre 2014 et les 30 et 31 janvier 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	TIR A L'ARC - BF1A
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 28 au 30 novembre 2014 et du 30 au 31 janvier 2015 à Blois (41)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié(e) UFOLEP (<i>saison 2014/2015</i>) et avoir 17 ans minimum ✚ Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur Tir à l'arc 1^{er} degré ✚ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans une association, le département ou la région ✚ Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale
Contenus de formation	<p><u>Durée : 30 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique ✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle ✚ Livret de Formation ✚ Tenue de sport et Matériel de tir à l'arc
Responsable administratif	Catherine COLOU
Responsable formation	Christine LEPINAY
Formateur	LEPINAY Christine - BENTHANANE Mohamed – HASLEY Benoit
Coût par stagiaire	100 € sans hébergement / 140 € avec hébergement pour licenciés région 120 € sans hébergement / 160 € avec hébergement pour licenciés hors région
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Centre Benoît BÉAUR Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>☎ 02 38 54 02 00 - Fax : 02 38 54 08 31</p> <p>✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>7 novembre 2014</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet ufolepcentre.free.fr) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre » ✚ photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF10 - TIR À L'ARC
Les 28 et 29 novembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	TIR A L'ARC - BF1 O
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 28 et 29 novembre 2014 à Blois (41)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (<i>saison 2014/2015</i>) et avoir 16 ans minimum  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Devenir officiel 1^{er} degré en Tir à l'arc  Être capable d'organiser et d'arbitrer une manifestation et/ou une rencontre sportive dans une association, le département ou la région
Contenus de formation	<p><u>Durée : 16 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none">  <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique  <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de Formation  Matériel de tir
Responsable administratif	Catherine COLOU
Responsable formation	Christine LEPINAY
Formateurs	LEPINAY Christine - BENTHANANE Mohamed – HASLEY Benoit
Coût par stagiaire	100 € sans hébergement / 140 € avec hébergement pour licenciés région 120 € sans hébergement / 160 € avec hébergement pour licenciés hors région
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Centre Benoît BÉAUR Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p> 02 38 54 02 00 - Fax : 02 38 54 08 31</p> <p> ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>7 novembre 2014</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet ufolepcentre.free.fr)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP Centre</i> »  photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF2A - TIR À L'ARC
Du 28 au 30 novembre 2014 et du 30/01 au 01/02/2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	TIR A L'ARC - BF2A
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 28 au 30 novembre 2014 et du 30 janvier au 1 ^{er} février 2015 à Blois (41)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Licencié(e) UFOLEP (<i>saison 2014/2015</i>) et 18 ans minimum ✦ Être titulaire du BF1A ou A1 validé et de la PSC1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Devenir animateur Tir à l'arc 2^{ème} degré ✦ Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association, le département ou la région ✦ Être capable de participer aux actions d'une équipe de formation
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✦ <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique ✦ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Matériel de prise de notes ✦ Documentation personnelle ✦ Livret de Formation ✦ Matériel de tir
Responsable administratif	Catherine COLOU
Responsable formation	Christine LEPINAY
Formateur	GIBEAUD Jérôme - BENTHANANE Mohamed
Coût par stagiaire	100 € sans hébergement / 140 € avec hébergement pour licenciés région 120 € sans hébergement / 160 € avec hébergement pour licenciés hors région
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>☒ UFOLEP Centre Benoît BÉAUR Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>☎ 02 38 54 02 00 - Fax : 02 38 54 08 31 ✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 7 novembre 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✦ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet ufolepcentre.free.fr) ✦ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✦ 1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre » ✦ photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation ✦ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF 1 O spécifique - TIR
Les 15, 22 et 23 novembre 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	TIR - BF 1 O spécifique
Date(s) et Lieu du stage	Les 15, 22 et 23 novembre 2014 à Doullens (80)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP saison 2014/2015 (avoir 17 ans minimum) ✚ Avoir validé sa période probatoire ✚ Avoir participé à un Tronc Commun BF1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être capable d'organiser et d'arbitrer une manifestation et/ou une rencontre sportive dans une association, le département : <ul style="list-style-type: none"> - participer en tant qu'officiel au déroulement d'une manifestation (arbitre, juge, commissaire...) - expliquer les interventions de l'officiel et identifier, d'appliquer les textes réglementaires et les règlements sportifs liés à la pratique - identifier et de prévenir les risques liés à l'activité et assurer la sécurité des pratiquants dans l'espace de pratique et en dehors - identifier les milieux d'évolution et les matériels et agir en fonction des contraintes qui en découlent - prendre en compte la protection du milieu
Contenus de formation	<p><u>Durée : 24 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de Formation
Responsable administratif	Olivier VIVIES
Responsable formation	Jean-Louis DUMOULIN
Formateur	Sylvain ALLIAUME – Didier COLSON
Coût par stagiaire	70 €
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Picardie 51 rue de Sully 80000 AMIENS</p> <p>☎ 03 22 52 49 16 – 06 88 68 14 57</p> <p>✉ ufolep.usep.picardie@free.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>3 novembre 2014</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP Picardie</i> »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015

**BF1O spécifique – Twirling-bâton
Les 15 et 16 novembre 2014**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Twirling-bâton - BF1O spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 15 et 16 novembre 2014 à Saint-Martin-Boulogne (62)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (16 ans minimum)  Avoir validé une Période probatoire de 20 h  Avoir validé le Tronc commun (BF1)
Objectifs	 Formation d'officiels Twirling-bâton 1 ^{er} degré
Contenus de formation	 <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Livret de Formation  Tenue sportive
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Annie LEPORCQ
Formateurs	Annie HAEZEWINDT – Francis SAUVAGE
Coût par stagiaire	30,00 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Pas-de-Calais Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>10 novembre 2014</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP 59/62 ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**POLE PROSPECTIVE
ET DEVELOPPEMENT**

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



www.justice.gouv.fr

[@justice_gouv](https://twitter.com/justice_gouv)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministère de la Justice recrute : ouverture des inscriptions au concours d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse

Les candidats pour devenir éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ont jusqu'au 03 décembre 2014 pour s'inscrire au concours.

DEVENIR EDUCATEUR DE LA PJJ

La DPJJ (Direction de la protection judiciaire de la jeunesse) prend en charge et encadre les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de trouver leur place dans la société. Elle se mobilise avec tous les acteurs de la justice des mineurs pour apporter la réponse adaptée à la situation de chaque jeune qui lui est confié.

Lorsqu'un mineur commet un acte de délinquance, et sur décision d'un magistrat, les éducateurs de la PJJ s'engagent dans sa prise en charge éducative. Sur le terrain, ils mettent en œuvre les mesures éducatives dans le milieu de vie habituel des jeunes, dans les lieux de placement de la PJJ (établissement de placement éducatif, centre éducatif renforcé ou centre éducatif fermé) ou en détention.

Pour intégrer la formation d'éducateur, les candidats doivent être diplômés d'un bac + 2 ou avoir une expérience professionnelle (2 ans avec le bac, 3 ans sans le bac).

Le dossier de candidature est à télécharger sur www.metiers.justice.gouv.fr et à déposer **avant le 03 décembre 2014** dans les directions inter-régionales (les adresses et contacts sont disponibles sur le site). Une inscription en ligne via le site du ministère de la Justice est également possible.

LA FORMATION D'EDUCATEUR A L'ENPJJ

Chaque année, l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) forme à Roubaix 160 éducateurs. Sur une durée de 2 ans, la formation, rémunérée, alterne cours, conférences et stages dans les services de la PJJ (en milieu ouvert ou en placement).

Sur www.metiers.justice.gouv.fr : retrouvez le dossier d'inscription, les témoignages d'élèves, les résultats des concours

Sur www.enpjj.justice.fr : retrouvez le site de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, ses formations, la scolarité

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE RECRUTE



INSCRIVEZ-VOUS Accessible à partir de Bac+2
du 27 octobre 2014 Formation rémunérée en 2 ans
au 3 décembre 2014 à l'École Nationale de Protection
Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ)

Renseignements et téléchargement
du dossier d'inscription sur :
www.metiers.justice.gouv.fr / www.enpjj.justice.fr



Contact presse – Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
Hélène Suhas : 01 44 77 78 75

**INVOLEN : Développer les jeux de géolocalisation au travers de l'EEDD
(Education à l'environnement et au Développement Durable)**

Depuis 2 ans, les partenaires du projet INVOLEN, dont la Ligue de l'enseignement et l'UFOLEP, ont travaillé à la construction d'une méthodologie visant à faire travailler autour d'un projet commun liant géolocalisation et préservation de l'environnement, adolescents et seniors.

Après une première phase d'expérimentation de la méthodologie, les partenaires ouvrent le projet en organisant un concours. Qui réalisera le jeu de géolocalisation permettant de mieux découvrir un espace naturel protégé ?

Pour participer, il suffit de constituer un groupe de minimum 7 jeunes (de 10 à 18 ans), 3 seniors (+ de 50 ans) et un animateur de groupe (animateur jeunesse, environnement, enseignant, bénévoles, etc.) et de déposer son projet avant le 15 mai 2015. Les jeux déposés peuvent l'être en français, en anglais ou toute autre langue.

Pour plus d'informations vous pouvez :

- consulter le blog du concours : <http://involeneuropeancompetition.wordpress.com/involen/> (bientôt en français)
- participer à la formation du 4 novembre 2014 : <http://prive.laligue.org/ligue/articles/pdf/14221-1.pdf>
- contacter Laetitia Zappella, lzappella.laligue@ufolep-usep.fr ou Elise Gosselin, egosselin@ligue56.fr

N'hésitez pas à participer à ce projet intergénérationnel qui permet de sensibiliser jeunes et moins jeunes à l'évolution et la préservation de patrimoine naturel dans lequel ils vivent tout en les faisant bouger !

Ce projet est l'occasion d'un travail transversal des différents secteurs de la Ligue de l'enseignement (jeunesse, JA, EEDD, etc.) qui permet de créer un outil de valorisation du patrimoine naturel local.

De nouvelles opportunités de travail avec les collectivités territoriales peuvent s'ouvrir à vous (aménagement de sentier de randonnées, ...).

Appel à projet OFAJ : pré-demandes de subventions

Vous avez une idée de projet pouvant impliquer un partenaire allemand ? L'OFAJ, la Ligue de l'enseignement et l'UFOLEP vous propose de vous aider à le concrétiser.

Pour cela, nous vous invitons à contacter Laetitia Zappella (lzappella.laligue@ufolep-usep.fr) ou à directement consulter les documents téléchargeables ci-dessous et les pré-remplir.

Formulaire de demande de subvention :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Formulaire_demande_de_subvention.rtf

Notice de demande de subvention :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Notice_demande_de_subvention.doc

Notice sur les rencontres franco-allemandes :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Notice_sur_les_rencontres_fr-all.pdf

Dates de repère : http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/DATES_de_rep%C3%A8re.pdf

Pour plus d'informations :

Laetitia ZAPPELLA, lzappella.laligue@ufolep-usep.fr

ou

Mélanie SCHOGER, permanente pédagogique OFAJ auprès de la Ligue de l'enseignement,
mschoger@laligue.org

Les Rencontres Nationales de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (RNEEDD)

Les Rencontres Nationales de l'éducation à l'environnement et au développement durable organisées chaque année par la Ligue de l'enseignement, se tiendront cette année du 4 au 6 novembre 2014 à Gouville-sur-Mer (50) au centre CED Les Sables d'Or.

Organisées en partenariat avec l'USEP et l'UFOLEP, ces rencontres seront l'occasion d'aborder la question des sciences participatives afin de savoir comment nous pouvons y contribuer dans nos activités ainsi que celles des rythmes scolaires.

Vous trouverez le pré-programme à l'adresse suivante :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/PREPROG-EEDD_2014.pdf

Les ateliers sont tous construits pour aborder des problématiques du développement durable communes à la Ligue de l'enseignement, l'USEP et l'UFOLEP.

N'hésitez pas à y participer !

Pour s'inscrire (avant le 25 octobre) : <http://evenement.laligue.org/les-5emes-rencontres-nationales-de-leducation-a-lenvironnement-et-au-developpement-durable/>

Si vous le souhaitez, vous pouvez inscrire ces rencontres dans votre plan de formation. Une attestation de présence et une convention vous seront délivrées lors de votre inscription en ligne (ouverture mi-septembre). Pensez à le signaler !

Pour plus d'informations sur ce sujet, renseignez-vous auprès d'Hélène Guinot (hguinot@laligue.org).

Et pour toute autre question, vous pouvez contacter Laetitia Zappella (lzappella.laligue@ufolep-usep.fr, 01 43 58 97 80).

POLE VIE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Compte rendu de la réunion les 4 & 5 octobre 2014 à Salbris (CRJS)

Présents : M. DEMOULIN - JC. DURAND - A. GAILLED RAT – S.MANET- D. MANUEL - JC. VACHER

Assiste : A. BOUGEARD (Comité Directeur)

Invité : V. BOUCHET (CTS région Limousin)

Excusé : B. GALLET (DTNA UFOLEP)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

D. MANUEL ouvre la séance à 10 heures.

SITUATION DES ACTIVITÉS CYCLISTES

La situation des Activités Cyclistes UFOLEP est stagnante, si le nombre de licenciés reste égal.

La suppression anticipée de la post-garantie par certains départements, fait que les licences ont l'air d'être prises beaucoup plus tôt que l'an passé. Pour l'an prochain, il faudra que dès le mois de juin les documents soient dans les fédérations départementales, pour qu'au premier septembre, tous ceux qui sont en cours de saison cycliste puissent reprendre leur licence.

Pour la saison 2014/2015, une aide de 100 000 €, 50 000 € financés par la Ligue de l'Enseignement, 50 000 € sur les fonds propres de l'UFOLEP, va être consacrée à l'aide aux associations ayant souscrit des ACT auprès de l'APAC. Cette aide devrait faire baisser le prix de l'ACT dans une fourchette comprise entre 30 et 40 %.

NOUVEAU MATÉRIEL DE CLASSEMENTS ET DE CHRONOMÉTRAGES

Lors des nationaux 2015, nous serons dotés d'un matériel moderne utilisant la technique « transpondeurs ». Nous avons étudié l'impact résultant de la distribution des transpondeurs (lors de l'appel) qui va nous obliger à avancer légèrement l'heure des appels, et la restitution du matériel lors des arrivées en faisant rentrer les coureurs dans des nasses fermées après une distance normale de décélération.

GT « FORMATION » A. BOUGEARD – P.BARBE – M. LE GLEVIC – H. MANUEL

Le GT était réuni également à Salbris pour continuer à travailler sur la valise de formation électronique Activités Cyclistes. Les travaux ont avancé, mais il est prévu encore 3 réunions au cours de l'année 2015 pour finaliser l'outil qui devrait pouvoir être mis à disposition des formateurs en janvier 2016.

CLM - INTERVENTION S. MANET

Première incursion en Alsace, pour ces nationaux. C'est l'association Cycliste Savernois à qui avait été confiée l'organisation technique. Si dans l'ensemble tout s'est bien déroulé et nous les en remercions, nous avons été confrontés à plusieurs problèmes qui vont nous amener à modifier quelques points réglementaires :

1. Équipes mixtes

Quelques suspicions sur le fait que des féminines seraient poussées dans les côtes par les équipiers masculins, obligera pour la prochaine saison à ce que tout département qui engage une équipe mixte doive obligatoirement fournir un commissaire qui suivra une autre équipe.

2. Individuelles féminines

Une réclamation contre une féminine suspectée de s'être abritée derrière son véhicule d'accompagnement (réclamation rejetée), nous obligera à mettre en place le même dispositif que pour les équipes mixtes, à savoir tout département engageant une féminine devra fournir un commissaire qui suivra une autre féminine.

3. Des erreurs de parcours sur les premiers départs matinaux (signaleurs absents de leurs postes) font que nous avons nommé avec son accord un « Monsieur Sécurité » rattaché à la CNS dont le rôle sera, entre autres, de s'assurer avant le premier départ que tous les postes sont bien gardés. Le départ ne sera donné que lorsque nous aurons son feu vert. Il s'agit de P. LEBIGRE (BFO2) résidant en région parisienne et impliqué dans la CTR Ile de France.

4. Les 15/16 ans individuels partiront le dimanche matin avant les équipes de façon à ce que ça ne pose pas de problèmes pour ceux qui sont scolarisés et parfois pensionnaires.

5. La ligne d'arrivée devra être entièrement privative, pour que nous n'ayons pas les problèmes rencontrés cette année.
6. Un questionnaire a été distribué aux comités pour savoir si nous pourrions avancer la date du national de CLM pour les futures éditions (problème de disponibilité des licences au 1^{er} septembre), il apparaît que la date actuelle est celle qui convient le mieux, donc nous la maintenons pour les prochaines éditions.

Une désaffectation des équipes 17/39 ans fait que nous avons remanié les équipes pour les prochaines éditions :

- ✚ Équipes mixtes : inchangées
- ✚ Équipe 17/39 ans deviendra désormais équipe 17/49 ans
- ✚ Équipe 40 ans et plus deviendra Équipe 50 ans et plus
- ✚ DUO (nouveau) pour tous ceux qui n'arrivent pas à créer une équipe, mais qui souhaitent participer le dimanche. Pas de titre décerné (mais récompenses aux 3 premiers DUOS) sans distinction de sexe ni d'âge (à partir de 17 ans) sur 1 tour de circuit.

Prochain national de CLM : Davrey (10) 19 & 20 septembre 2015.

E-VTT (VTT à assistance électrique) – VAE (vélo à assistance électrique) Intervention Vincent BOUCHET (CTS Limousin)

Vincent nous en dit plus sur cette nouvelle activité qui est en train d'éclorre rapidement, puisqu'il s'en est vendu 55 000 cette année et que le rythme de progression prévu est d'environ 17.5% par an.

Tout d'abord qu'est-ce qu'un E-VTT ou un VAE :

Ils sont considérés par la loi comme une bicyclette à condition que ces 3 conditions soient remplies :

1. La mise en route du moteur est conditionnée uniquement par le pédalage et doit se couper dès que l'on arrête de pédaler. Il faut donc **obligatoirement** un capteur de pédalage.
2. L'assistance doit se couper à 25 km/h, le vélo pouvant rouler plus vite sans assistance
3. La puissance nominale du moteur doit être de 250 watts maximum.

Si l'engin a été « trafiqué » ou « customisé », il ne rentre plus aux yeux de la loi et aux yeux des assureurs dans cette catégorie et sera considéré comme un cyclomoteur (casque obligatoire, assurance spécifique, interdiction d'emprunter les pistes cyclables, etc.)

À qui s'adresse le E-VTT ou le VAE :

- ✚ Aux anciens sportifs, qui n'ont plus les capacités physiques d'encadrer des plus jeunes sur des sorties vélos.
- ✚ Aux personnes âgées désireuses de faire des sorties vélos en gommant certaines contraintes physiques liées aux difficultés du circuit (côtes, vent, etc.)
- ✚ À tous, dans un cadre urbain, pour se rendre sur son lieu de travail (gain de temps, économie)
- ✚ Aux personnes soucieuses de se servir d'un vélo pour se déplacer, mais qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas subir les inconvénients liés à ce mode de déplacement.

Qui met en place ces nouveaux moyens de déplacement :

- ✚ Les entreprises pour faciliter le déplacement de leurs personnels (La Poste, des entreprises ayant des sites de production de grande superficie).
- ✚ Des collectivités territoriales qui veulent développer la démocratisation de solutions alternatives à la voiture individuelle.
- ✚ Des stations de sports d'hiver désireuses, l'été, de proposer à une clientèle non sportive, des promenades sur des pistes balisées adaptées.
- ✚ Les Fédérations pratiquant le cyclisme, voyant là un moyen d'attirer de nouveaux adhérents dans leurs associations ou leurs manifestations.
- ✚ Des centres de vacances, l'objectif étant de tester de nouvelles offres touristiques en matière de déplacement doux, le VAE représentant une opportunité de faire vivre l'itinéraire, en offrant une découverte active et douce du territoire.

Intégration possible au sein de l'UFOLEP :

Il existe déjà de nombreuses randonnées ouvertes aux VAE ou E-VTT, ils sont assurés comme les autres vélos par l'ACT couvrant la manifestation, il est bon de préciser cette ouverture sur vos documents de façon à attirer ces nouveaux publics.

De nouveaux clubs UFOLEP se créent fédérant des amoureux de ce moyen de déplacement, exemple en région Rhône-Alpes : BOOSTRIDER (www.boostrider.com) créé en 2014 à Francheville, il compte déjà une centaine d'adhérents.

Nous espérons pouvoir contacter des fabricants pour exposer leurs modèles et proposer des essais lors du prochain national de VTT 2015 en Corrèze.

CYCLOSPORT - INTERVENTION D. MANUEL & M. DEMOULIN**NATIONAL 2015**

Après avoir fait le circuit, il apparait que la rue des arts est en très mauvais état, et nous n'avons aucune garantie pour savoir si des travaux pourront être réalisés d'ici là.

Nous prendrons donc au pied de la rue des Arts, une rue à droite en bien meilleur état et d'un pourcentage moins important, qui rejoint l'ancien circuit au sommet.

Autre problème, nous ne pourrons pas commencer le national le vendredi avec les plus de 60 ans, pour des raisons de circulation, il faudra donc faire rentrer toutes les épreuves entre le samedi et le dimanche, c'est un véritable casse-tête. Après avoir retourné le problème de tous les côtés, voici ce qu'il a été décidé :

Samedi

8 h 00 + de 60 ans
10 h 30 13/14 ans
10 h 35 3 catégories féminines
13 h 00 17/19 ans
16 h 00 30/39 ans

Cérémonie protocolaire 18 h 30

Dimanche

8 h 00 15/16 ans
10 h 00 50/59 ans
13 h 00 40/49 ans
16 h 00 20/29 ans

La cérémonie protocolaire étant reculée à 19 h 00

RÈGLEMENTATION

Nous avons étudié, pour ceux qui en ont envoyé, les commentaires reçus des divers comités concernant les catégories GSa et GSb. Bien entendu, comme d'habitude, nous avons des contents et des mécontents en deux parts égales. Il semble surtout que certains ne veulent pas jouer le jeu en voulant gagner plus de 5 victoires. Ce cas est prévu dans le règlement disciplinaire et peut être traité par les commissions techniques départementales :

Fautes et sanctions du groupe 1 (compétence des commissions techniques et disciplinaires) Suite aux modifications de l'AG de Boulazac en 2011, ce groupe se décompose désormais en 2 sous-groupes :

- les « fautes de jeu » passibles d'une élimination immédiate de l'activité à 4 semaines de suspension.

- le « petit disciplinaire » (attitude antisportive renouvelée, agressions verbales, gestes déplacés ou équivoques ...) passibles de 1 à 3 mois de suspension

NB : les sanctions du groupe 1 peuvent être doublées en cas de récidive dans les 6 mois.

BRS – TNU - INTERVENTION JC. DURAND

Le TNU s'est déroulé correctement cette année, même si nous avons rencontré des soucis pour établir le classement du Trophée, suite aux erreurs d'inscriptions, problèmes d'écriture différente des noms et prénoms sur les engagements, etc..

Des modifications sont donc prévues cette année pour remédier à cette situation qui nous fait perdre un temps précieux. Le TNU 2015 sera axé sur les équipes avec des séjours offerts par Vacances Pour Tous (centres de vacances de La Ligue).

Nous espérons pouvoir renouveler les partenariats, en particulier celui d'Ekoï, apprécié par nos organisateurs, qui a offert de nombreux lots, tirés au sort sur les épreuves.

Deux épreuves nous quittent : La Flèche Normande (14) qui n'avait jamais réussi à décoller et qui pense qu'en allant dans une autre Fédération les choses iront mieux et la Marmotte d'Olt qui suite à un changement de dirigeants préfère se rallier à une autre bannière.

Une nouvelle épreuve rentrera au TNU 2015 : La Pierre Jacques en Baretous (64)

CALENDRIER DU TNU 2015

Samedi 2 mai L'Ekoï Tour (Difficulté 1) SOUBISE (17)

Samedi 23 mai La Pierre Jodet (Difficulté 1) VENDOEUVRES (36)

Samedi 6 juin La Limousine (Difficulté 1) LIMOGES - PANAZOL (87)

Dimanche 21 juin La BCE * (Difficulté 2) OLORON STE MARIE (64)

Dimanche 5 juillet Les Copains (Difficulté 2) AMBERT (63)

Samedi 25 juillet La Pierre Jacques en Baretous (Difficulté 2) ARAMITS (64)

Dimanche 06 septembre L'Écureuil (Difficulté 1) LA SOUTERRAINE (23)

CYCLOCROSS - INTERVENTION JC. VACHER

Le national aura lieu à Fourmies (59) les 17 & 18 janvier, déroulement des épreuves :

CATÉGORIES	JOUR	Heure d'appel	Heure de départ
Ad Mas 50/59 ans	samedi	9 h 00	9 h 15
Ad Fém 17 ans et +	samedi	10 h 30	10 h 45
Ad Mas 17/19ans	samedi	11 h 30	11 h 45
Ad Mas 20/29ans	samedi	13 h 00	13 h 15
Ad Mas 60 ans et +	samedi	14 h 15	14 h 30
Ad Mas 40/49 ans	dimanche	9 h 30	9 h 45
Jeu M et F 15/16 ans	dimanche	11 h 00	11 h 15
Jeu M et F 13/14 ans	dimanche	12 h 00	12 h 15
Animations JEUNES	dimanche	13 h 00	13 h 00
Ad Mas 30/39 ans	dimanche	13 h 45	14 h 00

La circulaire paraîtra autour du 15 novembre.




VTT - INTERVENTION A. GAILLEDROT

Chamberet (19) 16 & 17 mai 2015 sera notre prochain rendez-vous VTT, tout semble prêt sur un site naturel exceptionnel et agrémenté de nombreuses animations.

Deux circuits seront proposés suivant les catégories : 7.5 km et 4.5 km.

Nous tenterons une nouvelle expérimentation pour que les tandems puissent, sur une partie du circuit, se retrouver seuls pour pouvoir se doubler et ne pas être gênés.

Nous avons plusieurs candidats pour les années à venir :

-  2016 Le Pas de Calais
-  2017 Les Yvelines
-  2018 La Meurthe-et-Moselle

COMMUNICATION - SALON DU ROC D'AZUR

Pour la 4^e année, nous tiendrons un stand, en espérant comme tous les ans retrouver nos licenciés et nos associations et en accueillir de nouveaux.

SITE INTERNET ACTIVITES CYCLISTES

En plus du module « calendrier », il sera possible à partir de la saison de Cyclocross de s'engager en ligne (sans paiement). Des listes pourront ensuite être exportées, soit au format Excel, soit sur papier avec édition des codes-barres, ce qui permettra de les transférer rapidement dans les logiciels de gestion avec une douchette.

FORMATION

Dans l'attente d'une réponse favorable par le Pôle Formation, nous avons arrêté la date d'un éventuel stage technique du 31/01 au 01/02 2015 à Salbris. Le contenu sera diffusé ultérieurement si nous avons le feu vert.

Fin des travaux à 15 heures — prochaine réunion les 28/02 & 01/03 2015 à Salbris.

Le VAE Vélo à assistance électrique

1. Définition :

Le statut juridique des vélos à assistance électrique (VAE), ou *cycles à pédalage assisté* (les constructeurs parlent maintenant de **E-Bike**), est défini clairement dans la législation française : ce sont des vélos, moyennant le respect de conditions qui permettent leur homologation :

Celles-ci sont précisées dans le Décret no 95-937 du 24 août 1995 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des bicyclettes, et dans la directive européenne EC2002/24 :

Ces exigences techniques et de sécurité sont reprises dans la norme NF EN 15194+A1 de janvier 2012 (AFNOR) :

Cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0, 25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler.

Si ces conditions sont satisfaites, le vélo à assistance électrique (VAE) est un vélo.

Dans ce cas, nul besoin de permis, ni BSR, ni d'assurance (la responsabilité civile suffit, comme avec n'importe quelle bicyclette), ni d'un casque (bien que recommandé), pour la circulation sur la voie publique. NB : dans le cadre de la pratique en UFOLEP le port du casque est obligatoire quelle que soit la nature de la pratique.



2. Le matériel :

Pour la partie cycle du VAE, les composants sont les mêmes qu'un vélo classique et dépendent donc de l'usage que l'on souhaite en faire.

Des points de vigilances sont à faire notamment sur le freinage et les pneumatiques (qui sont fortement mis à contribution avec ce type de vélo).

La motorisation pédalée est à privilégier. Celle –ci permet une meilleure répartition du poids au niveau du centre de gravité du vélo (les motorisations Bosch et Yamaha système propriétaire MBK) semblent sortir du lot.

Les motorisations Shimano (à venir) devraient tenir le pavé !!)

Les batteries sont actuellement des batteries Lithium ion.

Il est souhaitable de choisir des batteries de voltage supérieur à 37V et développant au moins 400Wh (le système Bosch semble actuellement le plus performant). La durée de vie d'une batterie est d'environ 3 ans à pleine charge

Le couple moteur est un critère déterminant dans le choix du matériel. Il est fonction de l'utilisation souhaité du VAE. En VTT, un couple moteur de 29Nm, en usage urbain/ VTC : 15 à 20 Nm.

Il existe de 2 types de modes d'assistance :

- Le capteur de pression : L'énergie donnée par le moteur est proportionnelle à la pression portée sur la pédale. Ce système permet une meilleure gestion de l'autonomie de la batterie.
- Le capteur de rotation : dès que la pédale tourne (1/4 tour), le moteur donne la puissance maximale déterminée.



Certains VTT AE bénéficient d'une assistance ponctuelle au démarrage, qui n'oblige pas à appuyer sur les pédales. Cette assistance permet de réaliser des passages ou le « poussage / portage » du vélo semblerait nécessaire (**attention cette assistance fonctionne à environ 6km/h !!**).

Entretien et cout de maintenance.

Celui-ci est dépendant de plusieurs critères tels que : de la qualité initiale du vélo, de son usage (VTT, VTC, route, urbain,...), de sa fréquence d'utilisation, de la qualification des personnes effectuant la maintenance (diagnostic, anticipation, prévention)

En système locatif :

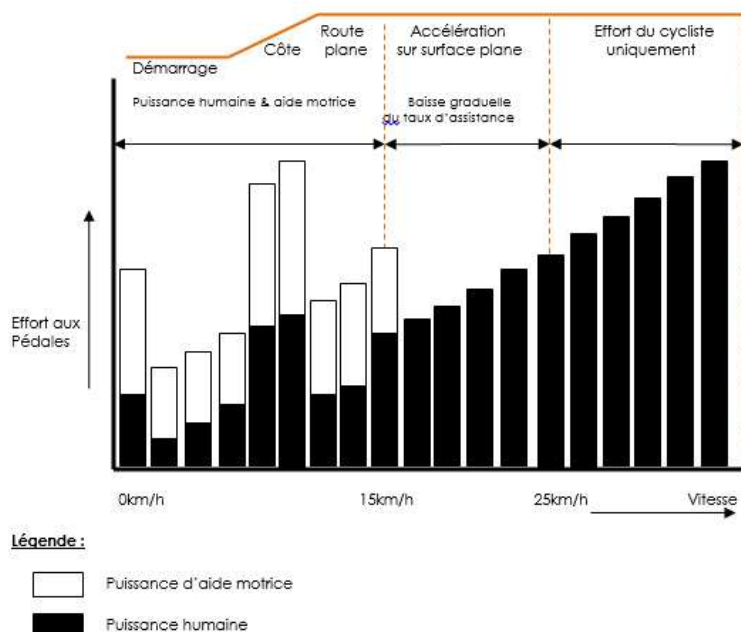
1h d'entretien tous les 15j pour un usage routier / piste ; 2 à 3 h pour un VTT !!

3. Pratiques et pratiquants

Profil du pratiquant en location VTTAE (découverte 1/2journée):

Pratiquant déjà le vélo : 40-50 ans, CSP +, curieux de la technologie avant d'être vraiment intéressé par ce type de pratique. A plutôt un a priori négatif mais rapidement conquis à l'usage.

Pratiquant non cycliste : Plutôt féminin ou familial. Intéressé par une location ou une découverte pour s'associer à une sortie avec un proche (ou cadre familial de vacances)



Les différents types de pratiques :

- **Le VAE utilitaire urbain**
- **Le VAE loisirs** : d'une demi-journée à la journée si les conditions techniques sont réunis (type « établissement branchés »). davantage une pratique route ou VTC (type grand itinéraire véloroute/voie verte : Loire à vélo, route des vins ; canaux,...)
- **Le VAE sportif, orienté VTT.**

Le VAE sportif, notamment VTT et le VAE urbain font l'objet de la plus grosse part de développement matériel pour les constructeurs.

Il semble que la partie VAE loisirs représente le plus important réservoir de pratiquants potentiels.

Notamment car le VAE peut gommer les difficultés physiques d'accessibilité à la pratique du vélo mais ne règle pas les difficultés techniques (notamment VTT).

4. Infos diverses :

- 55000 VAE vendues ne France (+17%) en 2013
- Prix de vente moyen : 1500€, VTT AE : 3000€
- Location d'un VAE environ 30€/j
- 45% des sites VTT FFC ont une offre de location VAE (parc de 5 vélos, Haut de gamme)

5. Tracés, itinéraires, modalités en randonnées

Pas de labellisation d'itinéraires VAE.

Des contraintes techniques à prendre en compte sur les tracés : pas de portage / poussage. Attention aux zones grasses, humides ; autonomie des batteries.

Des tracés VTT d'une distance de 40/45 km pour des dénivelés d'environ 1000/1500m de positif pourraient constituer une offre de randonnée ludique nécessitant la gestion de son autonomie batterie.

Nécessité d'établir un cahier des charges de traceur.

6. En conclusion :

Une nouvelle forme de pratique en développement.

Un marché jeune qui se structure.

Un intérêt de la presse spécialisé (Outdoor, vélo) et touristique.

Demande émergente sur les 3 axes de pratiques. Des aménagements et de l'encadrement spécifique à ces 3 axes.

Une réponse originale et alternative pour des personnes ne pratiquant pas le vélo.

Un intérêt à vérifier du côté des pratiquants d'enduro moto sur des tracés ludiques (enduro)....

Le pratiquant cycliste traditionnel n'est pas nécessairement la cible à toucher.

Un Label national pour la promotion des Véhicules Electriques (VAE, VE, Hybrides).

Un Premier trophée national de VTT AE a eu lieu à Serre-Chevalier en Aout 2014 (sous l'égide de la FFC).

<http://pole-vae.com/pole-velo-electrique/les-etablisements-branches/>





Le VTT électrique la prochaine révolution

LE VÉLO TOUT-TERRAIN SOUS TOUTES SES FORMES, DU CROSS-COUNTRY À LA DESCENTE EN PASSANT PAR LA RANDONNÉE, EST UN PILIER DES SPORTS OUTDOOR.

PRATIQUÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, LE VTT RASSEMBLE QUELQUE 10 MILLIONS D'ADEPTES RÉGULIERS ET OCCASIONNELS. AVEC 1.346.400 UNITÉS VENDUES DANS L'HEXAGONE (49,6% DES VENTES), LE VTT CONFORTE SA PLACE DE LEADER DU MARCHÉ DU CYCLE (étude CNPC 2013). PARALLÈLEMENT, LE BOOM DU VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE SE POURSUIT : AVEC 56.000 CYCLES ESSENTIELLEMENT URBAINS, LE VAE AFFICHE UNE CROISSANCE DE +17,5% EN VOLUME, CE QUI EST DE LOIN LA PLUS FORTE PROGRESSION DE L'INDUSTRIE DU VÉLO QUI ATTEINT GLOBALEMENT +3%.

LE COCKTAIL VTT + VAE A DONC TOUTES LES CHANCES D'ÊTRE EXPLOSIF, EN MONTAGNE TOUT PARTICULIÈREMENT.

Scott E-Spark (720 et 710)
VTT suspendu à assistance électrique



1^{ER} ELECTRO BIKE FESTIVAL À AURON

Les organisateurs des Maxi Avalanche et Avalanche Cup ont lancé le premier salon du VTT à assistance électrique : Electro Bike, qui s'est tenu dans la station d'Auron (06) les 4, 5 et 6 juillet. «L'année 2014 marque un tournant dans l'évolution et le développement des VAE, c'est pourquoi nous avons voulu créer ce rendez-vous. Il présente toutes les facettes du VAE et réunit vététistes passionnés, grand public et professionnels», explique Marc Edwards de UCC. Les marques premium du marché VTT électrique ont répondu présentes : Cannondale, Grace, Giant, Lapierre, KTM, Moustache, Cycloboost, Scott, ADS, Haibike, Goes. En plus des tests de eVTT et de la course E-Bike MTB Séries, des conférences ont été proposées aux professionnels afin de mieux appréhender ce nouveau marché.



PHILIPPE TRIBLE, SPORT BOUTIQUE DE LA CLUSAZ

«Avec mon associé Jean-Baptiste Humblot, nous aimons travailler avec des produits de pointe et nous avons cru dès le début au vélo électrique. Pour l'instant on fait plus d'image que de business. Mais avoir un VTT électrique devant le magasin a le même effet qu'une voiture de sport : les gens s'arrêtent pour regarder. C'est un moyen d'attirer le client. En saison estivale, nous avons un parc de VTT en location pour créer une activité sur notre magasin et fidéliser notre clientèle hivernale, même si commercialement cela reste compliqué. Nous avons introduit trois eVTT Scott haut de gamme. Pour l'instant, c'est le parc de location classique de 35 vélos qui finance les 3 eVTT. Mais nous croyons que le eVTT va se développer car cela permet à une clientèle moins sportive ou un peu plus âgée de pouvoir accéder au vélo tout terrain en montagne. Encore faut-il inciter les gens à la découverte. C'est pourquoi nos tarifs sont attractifs, à 30 € la demi-journée».



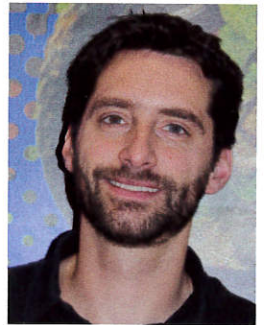
LES eVTT ENTRENT EN COURSE

Plusieurs épreuves s'ouvrent au VTT à assistance électrique. Deux courses accueillent les VAE sur le Vélo Vert Festival (30 mai – 1^{er} juin à Villard-de-Lans) sur la dizaine d'épreuves programmées. De même, les organisateurs de la MB Race (5-6 juillet à Megève) ont proposé l'eRace sur un parcours de 20 km (700m+), «dans le but de rendre l'événement accessible à un plus large public». Pour sa part l'UCC de Nice a mis en place les E-Bike MTB Séries, avec quatre étapes à Lyon, Auron, l'Alpe d'Huez et dans le Mercantour. «Grâce à l'évolution technique des VTT électriques et après deux années expérimentales, nous avons lancé un véritable circuit de courses sur nos événements majeurs», indique Marc Edwards (UCC).



3 questions à...

JULIEN REBUFFET, directeur du syndicat des moniteurs cyclistes français (MCF)



A quel public est destiné le VTT électrique ?

Le VTT à assistance électrique est le produit qui va apporter une vraie solution pour rendre la montagne plus accessible à vélo. Jusqu'ici, il faut reconnaître que le vélo tout terrain en montagne était plutôt une activité dure. Le VTT électrique va permettre de toucher une nouvelle clientèle, comme les séniors, les familles, les femmes, et de leur faire découvrir un nouveau support de randonnée. Grâce à l'assistance électrique, le VTT devient un vrai outil fédérateur qui gomme les niveaux au sein d'un groupe ou d'une famille. C'est parfait pour pratiquer le vélo en couple, par exemple. Cela permet aussi d'aller dans des endroits où nous ne serions jamais allés en VTT classique. Il y a aussi une clientèle sportive qui vient à l'électrique. Cela ouvre de nouvelles possibilités et crée de nouveaux usages. Le milieu fédéral réfléchit déjà à un modèle de compétition car ça reste du sport. Sincèrement, le potentiel est énorme ! Les responsables des stations commencent à en prendre la mesure. C'est une révolution qui s'annonce ! Cet été marque le point de départ, c'est l'année charnière.

Qui sont les acteurs du développement ?

Tous les acteurs du tourisme en montagne sont concernés. Certaines stations investissent dans un parc de vélos électriques, comme les 2Alpes avec Cannondale. Morzine a déjà créé un balisage spécifique car il faut repenser les itinéraires en fonction des nouvelles possibilités qu'offre l'assistance et surtout des contraintes en termes d'autonomie. Clairement, le développement passera par la location. Comme cela l'est pour le vélo de descente. A l'achat, entre un vélo de descente et un électrique, le ticket d'entrée est assez proche, de l'ordre de 2.500 euros prix public. Et comme pour le vélo de descente, une grande partie des personnes pratiquera le VTT électrique uniquement comme une activité estivale. Les plus mordus investiront

après avoir été initiés à la pratique. Nous avons aujourd'hui au MCF une quinzaine de structures qui ont leur parc de VTT à assistance électrique. Mais quand il y a des loueurs, nous préférons généralement passer par eux.

Quels sont les freins ?

Le VTT électrique va ouvrir la montagne à une nouvelle population qui n'a pas forcément la culture du vélo ou de la randonnée. Il faut anticiper les problèmes de surfréquentation, d'érosion des sentiers, de conflits d'usages, de surbalisage, de pannes, d'accidents. Il faudra aussi faire prendre conscience aux personnes que piloter un vélo en montagne, ce n'est pas comme en ville ou en plaine. Cela nécessite d'acquérir des compétences techniques, en particulier pour bien gérer la descente, dans un environnement naturel qui n'est pas anodin. C'est tout le travail des moniteurs du MCF.

KID BIKE



Dans l'attente des passeports « enfants » Kid Bike (offre de commande en novembre pour les comités UFOLEP) et du guide de l'animateur (janvier 2015), voici la plaquette de présentation générale qui peut être utilisé en direction des associations, commissions sportives et collectivités territoriales.

Téléchargement :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Flyer_kidbike-doc.pdf

Vidéo Kid Bike :

http://www.ufolep.org/?rubrique=1&mode=reportages&page_ext=&id=96512&page=1

Cliquez sur la fiche pour la télécharger

Découvrez les nouvelles fiches Plurisport !

n°1 FICHE PLURISPORT **Le badminton**



Le badminton est une activité de raquette qui oppose deux joueurs (en simple) ou quatre joueurs (en double), en sautoir par un filet. Les joueurs marquent des points en frappant un volant à l'aide d'une raquette afin de le faire tomber dans le demi-terrain adverse. Pour la petite histoire, le badminton trouve son origine dans le jeu indien de « Pongma », que des officiers anglais ramènent avec eux en 1873, avant d'être adaptés dans la ville anglaise de Badminton.

Intérêt et bienfaits

- Très ludique et simple à jouer
- Fait travailler la coordination et l'équilibre
- Facile à mettre en place
- Peut se pratiquer en salle ou en extérieur
- Le pratiquant se retrouve vite en situation de réussite
- Se prête à une pratique mixte ou intergénérationnelle (hommes et femmes, adultes et enfants, jeunes et seniors)

Matériel

- Raquettes (2 avant différentes tailles)
- Volants en plume ou en plume pour un niveau et un filet et un terrain, quelques plots

n°2 FICHE PLURISPORT **Les quilles finlandaises (Möikky)**



Les quilles finlandaises. Jeu de quilles se pratiquant de préférence en plein air qui s'inspire de la pétanque et du bowling. L'objectif est de marquer exactement 50 points, et pas un de plus un jeu comme aux fléchettes, en renversant des quilles numérotées de 1 à 12 en lançant un bâton de bois. Ce bâton de lancer, le möikky (de bâton « moikka », celui qui n'a pas de numéro) mesure 22,5 cm de longueur et les quilles 15 cm de haut. Leur diamètre est de 5,5 cm.

Intérêt et bienfaits

- Règles simples
- Convivial
- Activité traditionnelle qui permet de diversifier les activités de plein air
- Se pratique partout, en extérieur comme en intérieur (golf-terrain, bowling)
- Nécessite très peu de matériel
- Peu coûteux
- Pratique mixte ou intergénérationnelle
- Favorise l'esprit d'équipe
- Développe la prise d'informations, la maîtrise de ses émotions et le contrôle de soi

Matériel

- Un jeu de quilles finlandaises (environ 20 € et 25 € dans les magasins spécialisés ou les grandes surfaces)

n°3 FICHE PLURISPORT **L'ultimate**



L'ultimate est un jeu collectif opposant 2 équipes. Le but est de marquer le plus de points possible. Pour cela, un joueur doit réceptionner le Frisbee dans le camp adverse. Comme d'habitude, après son équipe se fait progresser le disque par des passes.

Un terrain de jeu et aménagement de l'espace

Le terrain : à peu près la taille d'un terrain de handball pour 2 équipes de 7 joueurs, mais cela dépend aussi du nombre de joueurs.

Intérêt et bienfaits

- Rapidement en situation de jeu ou d'échange car ne nécessite pas une grande maîtrise technique
- Le pratiquant se retrouve vite en situation de réussite
- Se pratique partout, en extérieur comme en intérieur
- Nécessite très peu de matériel
- Peu coûteux
- Pratique mixte ou intergénérationnelle
- Favorise l'esprit d'équipe
- Développe la prise d'informations, la maîtrise de ses émotions et le contrôle de soi

Matériel

- Quelques Frisbees
- 2 jeux de chaises
- Des plots pour délimiter les limites du terrain et les 2 zones d'm-but

n°4 FICHE PLURISPORT **Le tennis de table**



Le tennis de table ou plus communément « ping-pong » est une activité de type duel, opposant 2 adversaires ou 2 équipes de double (2 contre 2) dans des espaces adaptés, dont le but est de renvoyer une balle, à l'aide d'une raquette, vers le camp adverse.

Intérêt et bienfaits

- Très ludique et simple à jouer
- Fait travailler la coordination et l'équilibre
- Facile à mettre en place
- Le pratiquant se retrouve vite en situation de réussite
- Se prête à une pratique mixte ou intergénérationnelle (hommes et femmes, adultes et enfants, jeunes et seniors)

Matériel

- Raquette de raquette et tenue en prise « cobalt » c'est-à-dire entre la poignée et l'axe, ce dernier étant tenu du bord de la raquette
- Balle (en matière plastique de 40 mm de diamètre)
- Table de tennis de table avec filets (rectangulaire) plane et horizontale (86 mesure 2,28 mètres de long sur 1,525 mètre de large et le côté supérieur est étuvé à 76 cm au-dessus du sol. Elle est divisée en deux camps identiques par un filet et 1525 centimètres de haut)

n°5 FICHE PLURISPORT **Le flag-rugby**



Le Flag-Rugby est un sport collectif opposant deux équipes, le but du jeu étant de marquer des « essais » en cette activité ludique permet. Le joueur captif et tous les autres joueurs qui sont éliminés sont éliminés sous les aspects (chag de football (Flag).

Origines du jeu

Plusieurs versions, toutes datant du début des années 20 à Gibraltar, en Angleterre ou en Australie. Ce sont surtout ceux qui sont adaptés par le rugby d'élite. Les aspects (chag de football (Flag).

n°6 FICHE PLURISPORT **L'orientation**



Bientôt disponible

L'orientation est une activité individuelle ou collective de plein air dont le but principal est de connaître et d'adopter son projet de déplacement en fonction de différentes contraintes environnementales, d'espaces et de temps.

Le but est de retrouver (en général le plus rapidement possible) des balises (ou points) placés sur un point visible d'un lieu et dont l'implantation est reportée précisément sur une carte topographique.

La plus souvent cette activité est associée dans le champ sportif à une action de navigation utilisant carte et boussole et à une pratique de course pédestre (course d'orientation), mais peut s'adapter à d'autres pratiques de déplacement en pleine nature (VTT, cyclo, ski, raquettes à neige, équitation, canoë, raft, spéléo...)

Ces sports d'orientation peuvent être pratiqués sous forme de course mais aussi de manière plus ludique ou coopérative sans enjeu de temps ou de compétition.

Savoir s'orienter est un sport-jeu fondamental pour accéder à l'autonomie de la personne dans les pratiques sportives de nature mais également dans l'utilisation de son espace quotidien.

n°7 FICHE PLURISPORT **Le disc golf**



Le disc golf est un jeu de lancer et de précision basé sur les règles du golf mais au lieu d'envoyer une balle à l'aide d'un club, le joueur de disc golf lance un disque (frisbee) dans une corbeille métallique, à la force du bras.

Intérêt et bienfaits

- Mixte et intergénérationnel, car peuvent être pratiqué par tous (jeunes, adultes, seniors) et ensemble sans distinction d'âge et de sexe
- Accessible à tous, y compris les personnes à mobilité réduite et naviguant peu de conditions physiques particulières.
- Complet et faisant travailler toutes les parties du corps (bras, buste, jambes...)
- Adaptable, avec des parcours modifiables pour une pratique dans différents lieux.
- Peu de matériel, nécessitant quelques disques et corbeilles, sachant de corbeilles peut représenter un budget mais des mises à disposition élaborent des mutations (d'achat peuvent être proposées par le comité Ufolep).

n°8 FICHE PLURISPORT **Le curling**



Le curling est un sport de précision habituellement pratiqué sur la glace mais pouvant être adapté en salle grâce à un matériel spécifique. Il se pratique en 2 équipes de 4 à plusieurs joueurs dont le but est de placer des pierres le plus près possible d'une cible, appelée « maison ».

Intérêt et bienfaits

- Règles simples
- Jeu convivial
- Activité innovante qui favorise la curiosité
- Nécessite peu de matériel spécifique
- Pratique mixte ou intergénérationnelle

Matériel

- Des pierres sur billes. Attention! Ces pierres représentent un certain poids et peuvent causer des accidents dans leur manipulation (pathologie dorsales, glissades...)
- Un tapis représentant une cible
- Des billes (qui permettent de pousser les pierres sans avoir à se baisser (utilisation non obligatoire mais à proposer pour les participants ayant des difficultés à se baisser)

n°9 FICHE PLURISPORT **Le bumball**



Bientôt disponible

Créé au Danemark, le **bumball** est un jeu collectif dont le but est de réceptionner la balle dans des zones adverses et se pratique à l'intérieur comme à l'extérieur. Ce jeu s'adapte aussi bien au nombre de joueurs que la typologie des participants (jeunes, adultes, seniors) que les lieux de pratique (intérieur ou extérieur).

Intérêt et bienfaits

- Jeu très ludique et convivial
- Activité innovante qui favorise la curiosité
- Nécessite peu de matériel spécifique
- Facile d'accès car beaucoup de transferts avec les autres sports collectifs
- Pratique mixte ou intergénérationnelle
- Favorise la coopération
- Libre court à l'imagination et à la créativité
- Régule et entraîne très agréablement
- Peu de contact physique

Découvrez le clip vidéo !

KIT BÂTONS MARCHE NORDIQUE



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



KIT BÂTONS MARCHE NORDIQUE TÉLÉSCOPIQUES



OFFRE SPÉCIALE UFOLEP JUSQU'AU 31/08/2015



95-135 cm



personnalisé Ufolep



pointe CONIQUE



gantilet DÉTACHABLE

KIT 12 PAIRES DE BÂTONS + SAC
540 € TTC (frais de port compris)
 tubes alu 7075 (brin sup.) et carbone 50% (brin inf.)
 pointe conique + bouchon nordique + gantelet détachable.
 Paire supplémentaire = 45 € TTC

1 casquette Euro NordicWalk OFFERTE
 pour chaque paire de bâton commandée

COUPON COMMANDE

Nom du COMITÉ / ASSOCIATION UFOLEP :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom du responsable :

Téléphone :

Mail :

Pour vos commandes retournez directement ce document complété à la société G-TECH, par fax, email, courrier ou contactez-les directement par téléphone

Prix unitaire du kit :	540 €
Nombre de kit :	x
Total 1 :	
Prix paire supplémentaire :	45 €
Nombre de paires suppl. :	x
Total 2 :	
Total (1 + 2) :	= €

SPOT DE PLEIN AIR AMENAGEMENT MARCHÉ NORDIQUE



Engagée dans le développement de la Marche Nordique depuis 2011 (formation d'animateurs, élaboration d'outils pédagogiques, partenariat matériels), l'UFOLEP souhaite renforcer son rôle dans l'accessibilité des sports de nature.

Un nouveau dispositif d'aménagement de lieux d'activité sur le thème de la Marche Nordique est proposé aux comités départementaux / régionaux UFOLEP.

Dix territoires seront retenus pour 2015. La date retour des dossiers de candidatures est fixée au **15 novembre 2014**.

✚ Le cahier des charges :

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/CahierdesCharges-2014.pdf>

✚ Cahier pédagogique UFOLEP Marche Nordique (2012) :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/1Cahier_p%C3%A9dagogique_ufolep_marche_nordique.pdf

Contact

Pôle Vie Sportive

☎ 01.43.58.97.78.

✉ imatthey.laligue@ufolep-usep.fr

AMENAGEMENT DES CIRCUITS DE MOTO CROSS À PARTIR DE 2015

CONVENTION FFM/UFOLEP

Face à la forte sinistralité et notamment celle rencontrée en 2013 vis à vis de spectateurs, les deux fédérations ont convenu d'un commun accord qu'un aménagement des circuits de moto cross est nécessaire.

Un avenant à la convention de 2009 a été signé par les Présidents le vendredi 10 octobre 2014 afin de préciser la procédure à suivre pour envisager les aménagements nécessaires à chaque circuit.

EXPERTISE DES CIRCUITS

Une expertise sera réalisée par la FFM en collaboration avec les visiteurs UFOLEP dans le cadre de la ré-homologation quadriennale du circuit UFOLEP ou d'une nouvelle demande d'homologation.

Chaque circuit est concerné en fonction de sa date de re-homologation : en 2015, les circuits devant être ré-homologués en 2015 et ceci jusque 2018 afin d'expertiser tous les circuits.

L'expertise est basée sur les annexes aux RTS pour 2015 qui ne sont applicables que dans le cadre d'une ré-homologation ou d'une nouvelle homologation.

PROCEDURE A SUIVRE

Au cours de sa demande de ré-homologation ou d'homologation, l'association demande une visite d'expertise auprès de l'UFOLEP Nationale.

L'UFOLEP transmet les demandes à la FFM.

La FFM désigne un expert et le comité départemental UFOLEP désigne un visiteur pour réaliser une visite du circuit en présence d'un représentant de l'association.

Une fois sa visite effectuée, l'expert retourne son rapport à la FFM qui mettra en forme les différentes recommandations. Celle-ci adressera à la Direction de l'UFOLEP la liste des aménagements à prévoir (avec copie au représentant de la FFM à la Commission Départementale de la Sécurité Routière, CDSR). Aucun rapport n'est remis sur place.

Une fois les aménagements effectués, l'association transmet un courrier attestant de la réalisation des travaux à l'UFOLEP. Une copie sera transmise à la FFM.

Le représentant de la FFM en CDSR s'appuiera sur l'avis de la FFM pour la conformité du site.

APPEL POUR DEMANDE D'EXPERTISE

Une demande d'expertise doit être transmise à l'UFOLEP Nationale dans les meilleurs délais pour toute demande d'homologation ou ré-homologation en 2015.

Les comités départementaux doivent fournir la liste de leurs circuits et les dates de ré-homologation.

**DEMANDE D'EXPERTISE D'UN CIRCUIT UFOLEP
POUR L'AMENAGEMENT DES DISPOSITIFS DE SECURITE**

ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse :

N° d'affiliation UFOLEP :

PRESIDENT

Nom du Président :

Adresse :

Adresse Courriel :

Numéro de téléphone portable :

Numéro de téléphone fixe :

CIRCUIT

Nom du circuit : Coordonnées GPS :

Adresse du circuit :

Demande initiale d'homologation oui

Demande de renouvellement d'homologation oui

Date de la dernière homologation : .../.../..... Numéro :

Déclare souhaiter une expertise pour le circuit désigné ci-dessus préalablement à sa ré-homologation ou à sa 1ère homologation (à demander 6 mois au moins avant l'échéance).

L'UFOLEP se charge de transmettre cette demande à la FFM et de prendre en charges frais d'expertise.

Je serai contacté par le comité départemental UFOLEP des modalités de la visite et je m'engage à y participer ou à désigner une personne responsable de mon association.

Fait à le

Signature du Président

Cachet de l'association UFOLEP

Date, signature et cachet du Comité Départemental

Document à transmettre à :

1. UFOLEP Sports Mécaniques Moto

par courrier – 3 rue Récamier – 75341 PARIS Cedex 07

par mail lnadaud.laligue@ufolep-usep.fr/imatthey.laligue@ufolep-usep.fr

2. COMITE DEPARTEMENTAL concerné

AVENANT À LA CONVENTION POUR LA SECURISATION DES CIRCUITS



Avenant à la convention signée le 16 septembre 2009 à Paris

Entre

LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME (FFM)

Sise 74, avenue Parmentier, 75 011 PARIS représentée par son Président en exercice Monsieur Jacques BOLLE

ET

L'UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUES (UFOLEP)

Sise 3, rue Récamier, 75 341 PARIS Cedex 07 représentée par son Président en exercice Monsieur Philippe MACHU

Préambule :

Dans le cadre de l'application de la convention conclue entre la FFM et l'UFOLEP le 16 septembre 2009 et conformément au Titre VII article 14 de celle-ci, les deux fédérations se sont rencontrées le 6 mai 2014 afin d'aborder notamment la problématique de la sécurisation des sites de pratique dédiés à la pratique du motocross.

Cette rencontre fût l'occasion de rappeler la forte sinistralité de la saison sportive motocycliste 2013, notamment à l'égard des spectateurs et d'aborder les premières démarches entreprises par la FFM et l'UFOLEP en vue de réduire l'accidentalité liée à la pratique du motocross (mise en place de règles technique et de sécurité supplémentaires...).

Face à l'importance des enjeux pour le devenir de notre sport, il est apparu nécessaire aux deux fédérations, que l'ensemble des circuits de motocross UFOLEP fassent l'objet d'une visite réalisée par un expert formé par la FFM accompagné d'un représentant UFOLEP en vue d'uniformiser à moyen terme les normes de sécurité desdits circuits. Considérant que l'évolution des RTS en 2015 est une réforme en profondeur pour la sécurité de la pratique, cette collaboration « exceptionnelle » s'étendra de 2015 à 2018 dans le cadre de la ré-homologation des circuits UFOLEP. La FFM et l'UFOLEP s'engagent à se rencontrer courant d'année 2018 pour évoquer l'avenir de cette convention.

Aussi, le présent avenant a pour objet de définir précisément la procédure qui devra être suivie pour qu'une visite soit diligentée par la FFM sur les circuits UFOLEP.

Procédure de visite des circuits UFOLEP par la FFM

Il est précisé que dans l'hypothèse où un circuit serait exploité ou géré par un club affilié à la fois à la FFM et à l'UFOLEP, la demande de visite ne s'effectuera pas dans le cadre de cet avenant mais conformément à la procédure définie par la FFM pour l'ensemble de ses clubs. En complément de la présente procédure, l'UFOLEP procède à une visite annuelle de tous les circuits UFOLEP par des « visiteurs fédéraux »¹ pour vérifier le respect des conditions d'homologation préfectorale.

1. Définition des sites concernés

Il est précisé que les sites (nommés « circuits » dans la suite de l'avenant) qui feront l'objet de la procédure d'une visite de la FFM sont les sites gérés et/ou exploités et/ou utilisés par une structure seulement affiliée à l'UFOLEP.

2. Entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de la date de sa signature.

3. Dépôt de la demande de visite à la FFM

A compter du 1^{er} septembre 2014, dans le cadre d'une procédure d'homologation ou de ré-homologation d'un circuit, une demande de visite, effectuée par le déposant du dossier d'homologation ou de ré-homologation devra être déposée à la FFM par l'intermédiaire de la Direction de l'UFOLEP.

A réception de cette demande, seront désignés : un expert par la FFM et un représentant UFOLEP afin que ces derniers réalisent une visite du site de pratique. Le/la directeur/rice départemental(e) UFOLEP pourra également participer à cette visite.

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent dispositif, spécifiquement pour la mise en place des visites les plus urgentes, il est acté que la liste et le planning des visites seront définis conjointement par la Direction de l'UFOLEP et celle de la FFM en fonction de la date du terme de l'homologation.

Par la suite, la communication de ces documents s'effectuera suivant les dispositions de l'article 9 du présent avenant.

Les premières visites des experts seront réalisées à compter de la date de signature du présent avenant pour les circuits dont la validité de l'homologation prend fin au premier semestre 2015.

4. Désignation de l'expert FFM et du représentant UFOLEP

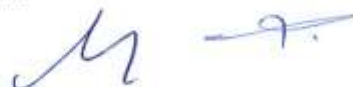
Pour la FFM, la Direction des Sports et de la Réglementation désignera un expert. La Direction de l'UFOLEP sera officiellement informée via une copie de la désignation.

Pour l'UFOLEP, le comité départemental UFOLEP du circuit concerné désignera un représentant UFOLEP qui accompagnera l'expert FFM. Le Pôle National Vie Sportive sera officiellement informé ainsi que la Direction des Sports et de la Réglementation de la FFM via une copie de la désignation réalisée par le comité départemental UFOLEP.

La Direction de l'UFOLEP informera le gestionnaire ou l'exploitant du circuit dès réception de la désignation des experts chargés d'effectuer la visite.

L'expert prendra ensuite contact avec le représentant UFOLEP désigné par l'UFOLEP pour définir les modalités pratiques de la visite FFM – UFOLEP.

¹ Les visiteurs de circuit UFOLEP doivent être titulaires d'un Brevet Fédéral UFOLEP d'Officiel - niveau 2 et avoir suivi un recyclage tous les 4 ans.



5. Rapport de l'expert

Une fois sa visite effectuée, l'expert FFM retourne son rapport à la Direction des Sports et de la Réglementation de la FFM qui mettra en forme les différentes recommandations. Celle-ci adressera à la Direction de l'UFOLEP la liste des aménagements à prévoir (avec copie au représentant Commission Départementale de la Sécurité Routière – ci-après CDSR - de la FFM).
Aucun rapport n'est remis sur place.

La Direction de l'UFOLEP se chargera d'informer le comité départemental UFOLEP, le représentant UFOLEP présent lors de la visite et l'association locale gestionnaire ou exploitante du circuit.

6. La mise en conformité

Une fois que les aménagements demandés, conformément au point 5 du présent avenant seront effectués, l'association UFOLEP transmettra un courrier attestant de la réalisation des travaux accompagné de photos, à la Direction Nationale de l'UFOLEP.

Une copie sera transmise par l'UFOLEP Nationale à la Direction des Sports et de la Réglementation de la FFM.

Par ailleurs, les directions UFOLEP et FFM se réservent la possibilité de convenir ensemble d'une nouvelle visite effectuée par l'expert désigné par la FFM et le représentant UFOLEP afin de vérifier les travaux.

7. L'avis définitif de la FFM

La Fédération informera la Direction de l'UFOLEP et le représentant CDSR de l'avis définitif quant à la conformité du circuit, le cas échéant.

L'UFOLEP informera ensuite le gestionnaire ou l'exploitant du circuit.

Le représentant de la FFM en CDSR traitant d'un dossier d'homologation de circuit s'appuiera sur les documents et l'avis de la FFM concernant la conformité du site aux Règles Techniques et de Sécurité.

Le représentant CDSR n'a pas la possibilité de remettre en cause l'avis donné par la FFM. Cependant, dans le cadre du rendu de son avis, le représentant de la FFM au sein de la CDSR peut être amené à émettre des observations complémentaires.

8. Désignation de référents UFOLEP pour les expertises FFM

L'UFOLEP identifiera une ou deux personnes comme référents, des personnes qui pourront participer aux réunions des experts sécurité de la FFM. En cas de difficulté quelconque liée l'homologation d'un circuit UFOLEP, ces référents feront l'interface entre la FFM et le demandeur.

Ces référents pourront être présents lors des visites des circuits.

Une réunion par an sera organisée en fin d'année entre la FFM et ceux de l'UFOLEP afin d'aborder spécifiquement les problématiques liées à la sécurisation des circuits de motocross.

9. Communication d'informations sur les circuits et les expertises réalisées

L'UFOLEP transmettra à la FFM :

- la liste des circuits UFOLEP homologués en indiquant la date du terme de l'homologation.

La FFM adressera à la Direction de l'UFOLEP :

- la liste des circuits UFOLEP devant faire l'objet d'une visite en début de chaque année avec les noms des experts désignés à la Direction de l'UFOLEP ;

- l'état récapitulatif des visites réalisées.

10. Paiement des frais liés aux visites

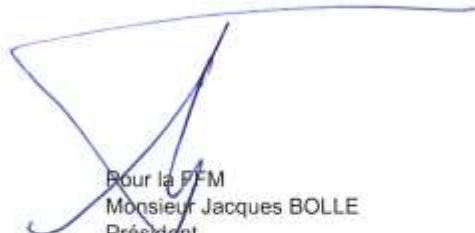
La FFM facture à l'UFOLEP l'ensemble des visites d'experts FFM effectuées sur les circuits UFOLEP. L'UFOLEP payera un prix forfaitaire de 200 (deux cents) euros TTC par visite.

La FFM facturera l'UFOLEP sur la base d'un récapitulatif des visites réalisées pendant l'année calendaire. Cette facturation interviendra en fin de chaque année.

11. Déontologie

La FFM s'engage à ne faire aucun prosélytisme dans le cadre des expertises et veiller à la parfaite intégrité des experts désignés.

Fait à Paris, en double exemplaires sur 4 (quatre) pages le 10 octobre 2014.



Pour la FFM
Monsieur Jacques BOLLE
Président



Pour l'UFOLEP
Monsieur Philippe MACHU
Président

REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE POUR 2015

Il s'agit des règles édictées par la FFM (Fédération Française de Motocyclisme) et qui s'appliquent à toutes les activités concernées (d'après le code du sport)

N.B. :

L'UFOLEP peut ajouter des règles supplémentaires pour s'adapter à son public (exemple : nombre maximum de pilotes au départ d'une course).

L'UFOLEP précisera dans ses règlements les conditions particulières qu'elle préconise.

Attention l'UFOLEP n'accepte pas la pratique de toutes les activités contenues dans ces règles techniques (se reporter aux règlements UFOLEP pour connaître les pratiques autorisées en UFOLEP) : exemple le super cross n'est pas pratiqué en UFOLEP.

Vous trouverez en liens hypertextes :

- **RTS Moto Cross**

[http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RTS_Motocross -
_CD_16_Juin_2014.pdf](http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RTS_Motocross_-_CD_16_Juin_2014.pdf)

- **Annexe aux RTS Moto Cross (Règles spécifiques pour l'aménagement des circuits):**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RTS_2015_modifications.pdf

Compte rendu de la CNS les 3 et 4 octobre 2014 à Paris

Présents : C. CAHON, L. BALIGAND, C. LUQUET, JL HAULE, JC SABLE

Invités : J. ROIG, F. CEBRON

Assistent : M. COEUGNIET (Comité Directeur), L. NADAUD (DTNA), B. GALLET (DTNA), P. CHEVALIER (DTN) (en partie)

Excusé : C. COMAS

ÉCOLES DE CONDUITE

Très peu d'écoles de conduite sont à ce jour labellisées.

Afin de parfaire les inscriptions de ces écoles, il sera demandé aux départements de nous indiquer la liste de leurs écoles afin de pouvoir faire une liste réelle de ces écoles et d'en faciliter leur suivi.

Il est rappelé que la labellisation **est décernée pour 4 ans**, à condition que les éducateurs BF1A ou BF2A soient toujours en activité et licenciés UFOLEP. De même un B.E. licencié UFOLEP, doit obtenir son B.F.UFOLEP par RICA pour animer l'école de conduite.

Afin de permettre un meilleur suivi, un diplôme à posteriori pourra être décerné aux titulaires des BF1A et BF2A.

Les animateurs formés qui ne sont pas sur la liste nationale ou qui n'ont pas reçu leur diplôme, doivent fournir :

1. la copie de leur livret de formation avec indication du stage suivi sinon une attestation sur l'honneur certifiée par leur délégation départementale avec les dates des stages suivis

2. L'attestation de réinvestissement dûment signée

Seules les écoles labellisées par l'UFOLEP nationale, peuvent délivrer des licences école de conduite code 29030.

Une liste des écoles de conduite labellisées sera éditée, via Cont@ct et sur le site fédéral et de la CNS Moto.

EXPERTISE ET AGRÉMENT DES CIRCUITS

Une demande aux départements sera faite pour établir la liste des circuits avec leur date et numéro d'homologation. La ré-homologation ou toute nouvelle demande d'homologation devra être précédée d'une expertise FFM en présence d'un visiteur de circuit UFOLEP. La procédure complète sera publiée sur Cont@ct, le site de la moto et le site fédéral.

Pour l'instant seulement 11 demandes d'expertise ont été reçues et seront transmises à la FFM.

La CNS Moto souhaite que les associations qui doivent faire des travaux sur leur circuit puissent commencer dès maintenant à suivre les nouvelles RTS.

L'agrément UFOLEP des circuits reste obligatoire pour toute manifestation ou activité UFOLEP quelle que soit l'assurance souscrite APAC ou autre.

APPLICATION DU PLAN MARSHALL MOTO

Suite aux importantes modifications des annexes RTS 2015 au sujet de l'aménagement des circuits, les visiteurs de circuit doivent suivre un stage de recyclage de 4 heures. Celui-ci pourrait avoir lieu soit lors de stage dans les régions selon le découpage suivant :

1. Bourgogne, Rhône-Alpes et Auvergne : 7 stagiaires potentiels encadrés : le 8 novembre (lieu à préciser).
2. Picardie, Normandie, Nord-Pas de Calais : 9 stagiaires potentiels encadrés : le 8 novembre à Flixecourt (80).
3. Alsace, Lorraine, Champagne : 8 stagiaires potentiels encadrés : le 15 novembre à Reims (51).
4. Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Limousin, Aquitaine : 11 stagiaires potentiels encadrés : le 22 novembre à Toulouse (31).
5. Pays de Loire, Poitou-Charentes, Bretagne, Centre : 8 stagiaires potentiels le 13 décembre à Briollay (49).

Ces stages concerneront également des responsables sécurité des circuits autrement appelés responsables techniques.

Le responsable du stage prévoit le lieu d'implantation et la date. Les invitations étant envoyées par l'UFOLEP nationale.

L'information doit être publiée dans Cont@ct et envoyée dans les départements.

Les cadres de la CNS Moto seront pris en charge par le national.

L. NADAUD prendra contact avec l'intervenant et les comités pour la mise en œuvre de ces recyclages.

Le contenu suivant est prévu :

- description de la démarche d'expertise,
- présentation des aménagements RTS 2015
- application des RTS sur un circuit.

RÈGLEMENTS

Ajout des disciplines admises à l'UFOLEP et référence aux RTS de l'activité. Les règlements révisés seront diffusés via Cont@ct et sur le site fédéral et de la moto.

STF À 57 DALHAIN

La CNS déplore le comportement des organisateurs réticents à prendre en compte les préconisations de la CNS et des responsables des régions. Cela malgré la présence sur le circuit de JL HAULE depuis le lundi soir.

La journée du samedi s'est révélée dangereuse par manque d'arrosage pourtant réclamé la veille.

Certains débordements ont eu lieu dans le parc pilotes, notamment au sujet du bruit dès le vendredi soir jusqu'à 5 heures du matin pour certains ! M. le Maire a été pris à partie et menacé par certains.

Le défilé des régions a été boycotté par les participants, pour en organiser un en totale anarchie plus d'une heure après l'heure prévue. L'interdiction d'utiliser des tronçonneuses n'a pas été respectée.

Ces manifestations d'opposition sont sans doute relatives aux restrictions définies par la CNS : pas de tronçonneuse, défilé uniquement pour les participants et un accompagnateur munis d'un bracelet.

La CNS a reçu un courriel d'un responsable de région qui désigne une délégation régionale, comme principale responsable des débordements du parc des coureurs.

La CNS souhaite que ce constat puisse être pris en compte sous couvert d'une réclamation en bonne et due forme.

PROCHAINS STF

22-23 août 2015 à 35460 TREMBLAY (35) (Circuit Moto Cross de Tremblay)

13-14 août 2016 à 23160 CROZANT (23) (Circuit Le Puy Barriou).

PROJET D' ACTIONS 2015

La CNS définit ses actions pour la prochaine saison sportive, suivant le formulaire envoyé par le national.

DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

- 29 et 30 novembre 2014 à Bron.
- 16 au 18 janvier 2015 à Bourges (18) :
 - 16 = CNS
 - 17 = Formations : Visiteurs circuit et terrain, référent technique.
 - 18 = Assises de la moto.

CNS VOLLEY BALL

Madame, Monsieur le Président(e) d'association,
Madame, Monsieur le Responsable de la section volley-ball,
Madame, Monsieur, le responsable départemental UFOLEP,
Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ce courrier en ce début de saison pour vous présenter nos actions sportives et pour pouvoir y participer.

- Coupe Nationale UFOLEP HONNEUR Féminin (Coupe Paul LELONG)
- Coupe Nationale UFOLEP EXCELLENCE Féminine (Coupe Jean-Claude CASTELAIN)
- Coupe Nationale UFOLEP HONNEUR Masculin (Coupe Jean PIERME)
- Coupe Nationale UFOLEP EXCELLENCE Masculine (Coupe Gaston DUBURCQ)
- Tournoi National 4x4 mixte
- Rassemblement National Jeunes, lieu et date à confirmer
- Playa Volley-ball 4x4 mixte, date 6/7 juin 2015 à Seignosse (40) (rassemblement inter régional à ouverture nationale).

La Commission Nationale Sportive de volley-ball organise chaque année des compétitions nationales pour les adultes et les jeunes, ces coupes ont pour but, de pouvoir faire participer un plus grand nombre à une compétition d'envergure nationale, et d'être les acteurs pendant les phases finales de la grande fête du volley Ball ufolepien, et peut-être de rejoindre les plus grandes villes mais aussi les petits villages ruraux dans le palmarès !! (Voir le palmarès sur le site). Deux niveaux de pratique l'honneur pour les équipes n'ayant que des joueurs licenciés seulement en UFOLEP, et l'excellence pour les équipes ayant participé aux phases finales de l'année précédente et aux équipes ayant des joueurs à double licence (voir le règlement spécifique), pour permettre de participer à une compétition de son niveau.

aux équipes à double appartenance (UFOLEP et FFVB) dont les joueurs sont licenciés au sein du même club. Ces équipes ne pourront évoluer dans **un championnat de niveau national**.

Ouvertes à des **équipes départementales** constituées de joueurs ou joueuses appartenant à plusieurs associations UFOLEP.

aux équipes UFOLEP comportant un ou des joueurs licenciés à la FFVB dans une (d')autre(s) association(s) aux conditions impératives suivantes :

- Les joueurs licenciés en FFVB ne pourront appartenir à une équipe évoluant dans un championnat **de niveau national**.

- Les joueurs doivent être désignés sur la feuille d'inscription.

Toutes les équipes devront fournir la fiche reprenant les joueurs composant l'équipe. Ce bordereau une fois rempli et envoyé au responsable de zone lors de l'inscription pour validation des joueurs.

Pour ce début de saison 2014-2015, la CNS VB organise 4 compétitions adultes, vous recevrez en décembre les modalités d'inscription pour les compétitions 40 ans et +, mixtes, Beach et jeunes.

I - LES COMPETITIONS NATIONALES ADULTES EN SALLE :

Coupe Nationale UFOLEP Honneur Féminin
Coupe Paul LELONG

Coupe Nationale UFOLEP Honneur Masculin
Coupe Jean PIERME

Coupe nationale UFOLEP Excellence Féminine
Coupe Jean-Claude CASTELAIN

Coupe nationale UFOLEP Excellence Masculine
Coupe Gaston DUBURCQ

Pour les 4 coupes 6x6 afin que le maximum d'associations pratiquant le volley-ball à l'UFOLEP participent à ces compétitions, elles seront organisées en deux parties :

- une phase qualificative (de novembre en janvier)
- une phase éliminatoire (de janvier à avril)

La première phase se déroulera sous forme de poules interrégionales (3 zones géographiques définies ci-après, **ou 2 selon le nombre d'équipes engagées**). Les équipes qualifiées, selon leur classement et le nombre de qualifiés pour chaque zone, continueront la coupe nationale sous forme de match éliminatoire à chaque tour. Les autres participeront à une coupe consolante regroupant les 2 coupes pendant la même période, si cela est possible sur leur zone.

II – LES DATES

Phase qualificative : 9/11,23/11,07/12 2014 (**Zone Nord**)
16/11,30/11,14/12 2014 (**Zone Centre et Sud**)

Phase éliminatoire : 11/01,01/02,15/03,05/04/2015
Phase finale : ORCHIES (59) le 23-24/05/2015

III – ENGAGEMENT DES EQUIPES

Les feuilles d'engagements (feuilles d'engagements, attestation sur l'honneur et composition des équipes), visées par le délégué départemental, doivent parvenir aux responsables de votre zone avant le

Le vendredi 17 octobre 2014 pour la zone Nord
Le vendredi 24 octobre 2014 pour les autres zones

Pour les coupes adultes 6x6

Le montant des droits d'inscription, est de **56 €** pour les coupes adultes par équipe, est à joindre à l'engagement libellé au nom de l'UFOLEP.

IV – LES ZONES

Vous pouvez contacter pour toute inscription ou renseignements complémentaires le responsable de votre Zone :

ZONE NORD (avant le 18/10) : Alsace ; Lorraine ; Champagne-Ardenne ; Nord-Pas-de-Calais ; Picardie.

Responsable : **LAMARQUE Jean-Yves**

**Croix de Mons 81 résidence Vauban A - 59600 MAUBEUGE - ☎ 03 27 39 41 61 -
☎ 06 31 86 01 06 - cljylam@orange.fr**

ZONE CENTRE : Bretagne; Bourgogne ; Centre ; Ile de France ; Limousin ; Normandie ; Pays de Loire ; Poitou-Charentes.

ZONE SUD : Aquitaine ; Auvergne ; Corse ; Franche Comté ; Languedoc-Roussillon ; Midi-Pyrénées ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Rhône-Alpes.

Responsable : **SARDA Philippe**

12 bis place de verdun 81000 ALBI - ☎ 06 03 24 48 31 – cnssarda@hotmail.com

Feuille de match pour la zone centre/sud à retourner a cnssarda@hotmail.com

Pour tous renseignements complémentaires vous trouverez tous les documents à télécharger sur le site de la commission nationale de volley-ball UFOLEP : www.ufolep-volley.org

ou vous pouvez nous contacter par email à l'adresse suivante : cns@ufolep-volley.org

Pour la délégation UFOLEP de votre département : voir les coordonnées sur le site de l'UFOLEP nationale - www.ufolep.org

Veillez croire Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations sportives.

Les membres de la CNSVB UFOLEP

FEUILLE D'ENGAGEMENT

À remplir en 1 exemplaire par équipe et à adresser à votre délégué départemental UFOLEP avant :

**Le Vendredi 10 octobre 2014 pour la zone nord
Le Vendredi 17 octobre 2014 pour les autres zones**

**COUPE NATIONALE DE VOLLEY-BALL EN SALLE
6X6 ADULTE**

Nom de la coupe :

Comité Départemental :

Titre de l'association :

N° d'affiliation à l'UFOLEP :

Nom du Responsable (majuscule) :

Adresse :

N° de téléphone dom : Travail : Portable :

Email :

Adresse de la salle :

Joindre dès l'inscription : Pour la Coupe Paul LELONG et coupe Jean PIERME une attestation sur l'honneur (document ci-joint) confirmant la non détention de leurs joueurs d'une licence « joueurs » à la fédération Française de Volley-Ball au responsable de leur zone.

Les clubs UFOLEP ayant dans les équipes engagées dans les coupes excellences des joueurs licenciés en FFVB dans d'autres associations (mais participant régulièrement avec le club aux compétitions départementales UFOLEP, voir règlement) devront en fournir la liste au moyen de l'imprimé joint au dossier d'engagement pour participer.

Pour tous la composition de l'équipe au jour de l'inscription.

Je soussigné, Président de l'association déclare avoir pris connaissance du règlement de la coupe nationale ainsi, que de la réglementation générale et financière commune à tous les sports, et engage mon association dans cette compétition.

Le droit d'engagement de 56 € par chèque libellé au nom de : UFOLEP-CNSVB est joint à la demande.

A le

Signature

Cachet du club

Cachet du Comité Départementale

Transmis au responsable de zone

Date

**COUPES NATIONALES VOLLEY-BALL
ENGAGEMENT EN COUPE HONNEUR PIERME ou LELONG**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné, Président de l'association

CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- que tous les joueurs (ses) de l'équipe engagée en Coupe PIERME ou LELONG (entourer la coupe concernée) sont titulaires de la seule licence U.F.O.L.E.P.

Fait à le

Signature

**COUPES NATIONALES VOLLEY-BALL
ENGAGEMENT EN COUPE EXCELLENCE DUBURCQ OU
CASTELAIN**

Rappel : cette liste ne concerne que les clubs évoluant en UFOLEP ayant des joueurs licenciés en FFVB dans d'autres associations mais participant avec le club aux compétitions départementales UFOLEP. Aucun joueur ne pourra être rajouté à la liste après l'inscription.

ASSOCIATION :

UFOLEP.....

NOM	PRENOM	CLUB FFVB	Niveau FFVB (...R2, R1)

Je, soussigné, Président de l'association

Certifie sur l'honneur que les joueurs(ses) ci-dessus désignés, répondent entièrement aux conditions impératives détaillées dans le règlement des Coupes Nationales.

Fait à Le

Signature

COUPES NATIONALES VOLLEY-BALL**COMPOSITION DE L'EQUIPE**

(1 feuille par équipe)

Toutes les équipes devront fournir la fiche reprenant les joueurs composant l'équipe. Ce bordereau une fois rempli et envoyé au responsable de zone lors de l'inscription pour validation des joueurs. Pour valider un nouveau joueur en cours de saison, le responsable de l'équipe devra faire une demande de nouveau joueur à la CNS volley-ball (sur son email cns@ufolep-volley.org) qui lui enverra une confirmation de validation du joueur.

ASSOCIATION :		
COUPE :		
NOM	PRENOM	N° LICENCE

Signature du responsable de l'association

Signature du responsable de la CNS VB UFOLEP

**REGLEMENTS ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS NATIONAUX SPECIFIQUES
POUR LES COMPETITIONS NATIONALES ADULTES DE VOLLEY-BALL
UFOLEP 2014-2015**

La Commission Nationale Sportive de Volley-ball organise :

1. Coupe Nationale UFOLEP Honneur Féminin - Coupe Paul LELONG
2. Coupe Nationale UFOLEP EXCELLENCE Féminine - Coupe Jean-Claude CASTELAIN
3. Coupe Nationale UFOLEP HONNEUR Masculin - Coupe Jean PIERME
4. Coupe Nationale UFOLEP EXCELLENCE Masculine - Coupe Gaston DUBURCQ
5. Consolante Nationale UFOLEP Masculine - et Féminine.

Les compétitions sont ouvertes aux licenciés (es) adultes UFOLEP et aux autres catégories sous certaines conditions (voir règlement médical UFOLEP)

Pour toutes les coupes :

- Les règles de jeu sont celles définies dans le règlement de la FIVB.
- Les joueurs ou joueuses devront être licenciés 8 jours avant leur premier match et avant le 1^{er} janvier de la saison en cours pour être qualifié pour les phases éliminatoires et finales.
 - Tout joueur(se) pour participer à un match devra figurer sur la fiche de composition de l'équipe fourni avec l'inscription et ne pourra pas jouer dans une autre équipe. Pour ajouter un nouveau joueur sur la liste, le responsable de l'équipe devra faire une demande 48h avant le match à la CNS volley-ball (sur son email cns@ufolepvolley.org) qui lui enverra une confirmation de validation du joueur.
 - Tout joueur(se) pourra intégrer une autre équipe dans son association (de même niveau, honneur ou excellence) seulement si son équipe initiale est éliminée de la compétition, si il respecte les conditions de participation et après validation auprès du responsable de la zone.
 - L'horaire de début des matchs prévu par CNSVB est fixé le dimanche entre 13h et 15h (sauf accord entre les 2 équipes).

La commission nationale sportive de Volley-Ball UFOLEP se réserve le droit de prendre toute décision au cours de l'année pour tout article non prévu par ce règlement.

**COUPES NATIONALES UFOLEP HONNEUR FÉMININ ET HONNEUR MASCULIN
(COUPES PAUL LELONG ET COUPE JEAN PIERME)**

Ouvertes aux équipes d'associations et aux ententes entre 2 associations composées de **joueurs ou joueuses titulaires de la seule licence UFOLEP**.

Ouvertes à des équipes départementales constituées de joueurs ou joueuses, appartenant à plusieurs associations UFOLEP, titulaires de la **seule licence UFOLEP**.

3 joueurs maximums ayant participé aux phases finales de l'année précédente qui auraient changé, pour la saison, d'équipe de leur association ou muté dans une autre association (ou sélection départementale) peuvent faire partie d'une équipe participant à la coupe honneur.

Les responsables d'associations ou les délégué(e)s départementaux UFOLEP devront fournir au responsable de leur zone avec l'inscription, une attestation sur l'honneur confirmant la non détention de leurs joueurs d'une licence « joueurs » à la fédération Française de Volley-ball, ainsi qu'une fiche reprenant les joueurs composant l'équipe.

A réception des feuilles de match des contrôles nominatifs seront être effectués auprès de la FFVB.

I - DÉROULEMENT : 3 PHASES (selon le nombre d'équipes engagées)

1.1 - Phase qualificative : de novembre à janvier.

Poules régionales ou inter-régionales composées par le responsable de zone.

1.2 - Phase éliminatoire : à partir de Janvier.

Formule coupe.

Le nombre d'équipes qualifiées pour la phase éliminatoire est fixé par la CNSVB au prorata des engagements reçus dans chaque zone.

1.3 - Phase finale: week-end de Pentecôte.

4 équipes qualifiées (par coupe) un par zone minimum et un barragiste en fonction du nombre d'équipes engagées.

La CNSVB procédera, s'il y a lieu, à un tirage au sort dirigé de façon à ne pas opposer deux équipes de la même zone géographique pour les demi-finales.

Tout joueur ou joueuse devra être présent et sur la feuille de match du samedi pour pouvoir jouer le dimanche

II - ENGAGEMENTS :

A l'initiative des associations, à partir de septembre, auprès de la délégation départementale.

**Coupes Nationales UFOLEP Excellence Féminine et Excellence Masculine
(Coupe Jean Claude CASTELAIN et Coupe Gaston DUBURCQ)**

Ouvertes à toutes les équipes qui n'ont pas accès à la coupe Honneur et **par obligation** aux demi-finalistes des coupes honneur et excellence, féminine et masculine, de la saison précédente.

Ouvertes :

O aux équipes à double appartenance (UFOLEP et FFVB) dont les joueurs sont licenciés au sein du même club ; Ces équipes ne pourront évoluer dans un championnat de niveau national.

O aux équipes UFOLEP comportant un ou des joueurs licenciés à la FFVB dans une (d')autre(s) association(s) aux conditions impératives suivantes :

- Le(s) joueur(s) en question participent avec leur association aux compétitions départementales ou régionales UFOLEP la saison en cours (minimum la moitié des matchs).

- Les joueurs licenciés en FFVB ne pourront appartenir à une équipe évoluant dans un championnat de niveau national.

- Les joueurs doivent être désignés sur la feuille d'inscription en début de saison.

Toutes les équipes devront fournir la fiche reprenant les joueurs composant l'équipe. Ce bordereau une fois rempli et envoyé au responsable de zone lors de l'inscription pour validation des joueurs.

I - DÉROULEMENT : 3 PHASES (selon le nombre d'équipes engagées)

1.1 - Phase qualificative : de novembre à janvier.

Poules composées par la CNS (pouvant être nationales)

1.2 - Phase éliminatoire : à partir de Janvier.

A l'issue des qualifications des phases éliminatoires seront proposées par la CNS VB.

1.3 - Phase finale: week-end de Pentecôte.

2 équipes qualifiées (minimum par coupe) selon le nombre d'équipes engagées

II - ENGAGEMENTS :

A l'initiative des associations, à partir de septembre, auprès de la délégation départementale.

La Commission Nationale de Volley-ball se réserve le droit d'organiser différemment cette compétition suivant le nombre d'équipes engagées.

Consolantes nationales UFOLEP Féminine et Masculine

La consolante des compétitions nationales est ouverte automatiquement, elle regroupe les équipes (des zones Sud et Centre) non qualifiées des 2 compétitions éliminées à la phase éliminatoire des compétitions précédentes.

I - DÉROULEMENT : 2 PHASES

1.1 - Phase éliminatoire à partir de Janvier.

A l'issue des qualifications des phases éliminatoires seront proposées par la CNS VB.

1.2 - Phase finale: week-end de Pentecôte.

2 équipes qualifiées (masculines et féminines).

II - ENGAGEMENTS :

Ils sont automatiques et la Commission Nationale de Volley-ball se réserve le droit d'organiser différemment cette compétition suivant le nombre d'équipes engagées